

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mercredi 1^{er} décembre 2021, à 17 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes} Bénédicte Amsellem*, *Léonore Baehler*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Laurence Corpataux*, *M. Olivier Gurtner*, *M^{mes} Christiane Leuenberger*, *Yasmine Menétrey*, *M. Nicolas Ramseier* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, et *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 17 novembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 30 novembre et mercredi 1^{er} décembre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce l'absence de M^{me} Christina Kitsos ce soir à 17 h 30 et 20 h 30.

Concernant le Covid-19, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle encore une fois qu'une distanciation de 1,5 m est assurée entre chaque membre du Conseil municipal et du Conseil administratif. Le port du masque reste obligatoire; quand je dis obligatoire, Mesdames et Messieurs, ça veut dire qu'il faut le porter. La présence du public dans la salle est limitée à dix personnes, dans le respect des distances préconisées.

Ce soir, nous souhaitons un joyeux anniversaire à notre collègue M. Jean-Luc von Arx. (*Applaudissements.*)

Concernant les objets liés, je rappelle qu'il s'agit des points 27 et 28 de notre ordre du jour, soit les rapports M-1328 A et R-246 A, des points 107 et 108, les motions M-1368 et M-1377, des points 123 et 124, les motions M-1528 et M-1529 ainsi que des points 137 et 138, les motions M-1579 et M-1586.

4. Questions orales.

M^{me} Frédérique Perler, maire. J'ai quelques réponses à apporter, de ma part et de la part de M^{me} Christina Kitsos. S'agissant de la question de M^{me} Fabienne Beaud sur les travaux d'aménagement du trottoir de la rue Saint-Léger, le long du parc des Bastions en direction de la rue De-Candolle, l'objectif est de replanter des arbres qui ont été abattus ces dernières années pour des raisons sanitaires et d'effectuer une réfection des revêtements qui étaient fortement dégradés. La réfection du trottoir sera effectuée en béton genevois, côté parc, et en gravier perméable, côté rue, au pied des arbres. Cela non seulement afin de répondre aux enjeux de développement des arbres – qu'ils puissent grandir dans de bonnes conditions – mais aussi à ceux de la réduction de la chaleur en ville... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame la maire, un petit instant... Un peu de silence dans la salle, s'il vous plaît. Poursuivez, Madame la maire.

M^{me} Frédérique Perler, maire. S'agissant des places de stationnement existantes, elles ne sont pas concernées par l'aménagement en cours et seront rétablies à l'issue des travaux.

M^{me} Oriana Brücker demandait des précisions sur les intentions du Conseil administratif exprimées en 2015, s'agissant du pavage des rues dans la Vieille-Ville. Le Conseil administratif souhaite poursuivre cet ouvrage, plus précisément à la rue de l'Hôtel-de-Ville, à la rue Henri-Fazy, à la rue Saint-Léger et à la rue des Chaudronniers, comme précisé dans le rapport M-1010 A. Le Conseil administratif souhaite également inclure le pavage ou le réaménagement de façade à façade à la rue Jean-Daniel-Colladon, à la rue René-Louis-Piachaud, à la rue Verdaine ainsi que sur l'ensemble de la place du Bourg-de-Four.

Avant d'engager les études et les travaux sur ces rues, le Conseil administratif attendait d'avoir terminé les travaux de rénovation de l'ancien manège et de rendre piétonnes les rues Jean-Daniel-Colladon, Julienne-Piachaud (nouvelle nomenclature depuis le 26 août 2020) ainsi que la rue Saint-Léger jusqu'à l'intersection avec la rue Jean-Gabriel-Eynard. Pour ce faire, un arrêté de circulation définitif sera pris par la Ville au début de l'année 2022. Les bornes actuelles situées à la rue Saint-Léger seront déplacées à l'intersection avec la rue Jean-Gabriel-Eynard.

L'ensemble des rues et des espaces publics que je vous ai cités seront réalisés sur une seule et même opération. Un crédit d'étude sera inscrit à cet effet au plan

financier 2022, suivi d'une demande de crédit qui sera déposée auprès de votre Conseil entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023. Par ailleurs, les services du département que je préside ont déjà engagé des démarches pour établir le cahier des charges des aménagements à réaliser en vue de préparer un concours.

M. Pierre-Yves Bosshard s'inquiétait des dalles en porphyre rose appartenant à la Ville qui auraient été abîmées lors des travaux de transformation de Confédération Centre. Monsieur le conseiller municipal, oui, ces dalles seront réparées dans les délais de finalisation du chantier et avant la réouverture des espaces publics. La facture pour ces dalles incombera au maître d'ouvrage de Confédération Centre. Les dalles initiales ont été déposées et stockées; celles qui sont abîmées et qui devront être remplacées seront issues du stock de dalles prévu spécialement pour garantir le maintien en l'état des espaces publics de la Ville.

Je réponds à une question de M. Sormanni adressée à M^{me} Kitsos sur l'ouverture des abris de la protection civile (PCi). Comme vous le savez, Monsieur le conseiller municipal, elle n'aura pas lieu cet hiver. Le Conseil administratif l'a déjà indiqué par la voix de M^{me} Kitsos, qui s'est exprimée à ce sujet en plénière mais également en commission. Cela dit, il est inexact d'affirmer que le Conseil administratif refuse d'utiliser les constructions de la PCi, car ces dernières constituent une réserve de places qui peut être activée en cas de phénomène météorologique très marqué, c'est-à-dire en cas de nécessité du déploiement du plan grand froid, en collaboration avec le Service logistique et manifestations (LOM) et le Service d'incendie et de secours (SIS).

Pourquoi les abris PCi n'ouvriront-ils pas cet hiver? Plusieurs éléments entrent en ligne de compte. Premièrement, il convient de rappeler que les abris n'étaient ouverts jusqu'ici que l'hiver et pour un maximum de 200 places. Aujourd'hui, la Ville de Genève a amélioré et annualisé son offre – c'est-à-dire qu'elle est effective durant les quatre saisons – via la structure d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas qui permet d'accueillir 120 personnes. De plus, toutes les associations subventionnées privilégient également les solutions en surface. C'est un choix qui résulte de l'expérience acquise qui démontre que les séjours prolongés dans des abris PCi génèrent des effets tout à fait préjudiciables sur la santé des bénéficiaires. Du reste, l'étude de l'Université de Genève menée par le professeur Bonvin en 2021 recommande elle aussi le développement de l'hébergement en surface pour l'accueil de personnes sans abri.

Concernant l'évolution globale du nombre de places dans le dispositif de la Ville de Genève, il y avait 263 places en 2018 et 528 en décembre 2021, dont 120 places à Frank-Thomas, ainsi que 201 places gérées par le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE), qui sont entièrement financées par la

Ville de Genève jusqu'à fin mars 2021. Toutefois, il est vrai qu'il n'y a pas assez de places pour répondre à l'ensemble des besoins, ce que ma collègue M^{me} Kitsos a eu l'occasion de répéter à plusieurs reprises tant aux députés qu'à la population à travers ses prises de parole.

La loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) attribue la responsabilité de l'hébergement d'urgence aux communes. Or, elle ne prévoit pas de clé de répartition financière ni de délimitation claire du champ d'action. Pour ces raisons, aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour l'instant par les communes genevoises, mais, pour rappel, un million de francs a été versé cette année à la Ville de Genève par l'Association des communes genevoises (ACG). Cette lacune législative a aujourd'hui des répercussions tout à fait visibles dans nos rues, avec des personnes, y compris des enfants, qui dorment dehors; c'est malheureux.

Les travaux de rédaction du règlement d'application de la loi que je vous ai citée débiteront prochainement et ma collègue fera tout son possible pour que les communes assument leurs responsabilités, soit en créant de nouvelles structures, soit en finançant l'action de la Ville de Genève. Rappelons aussi que cette réalité ne peut être imputable à la Ville de Genève, qui est engagée depuis vingt ans sur cette question et qui poursuit ses actions. Je sais que M^{me} Kitsos travaille de manière rapprochée avec les associations afin de mettre en place un dispositif qui réponde au mieux aux besoins des personnes sans abri, mais sans engagement fort des autres communes et du Canton sur les questions de santé et de lieux d'hébergement, nous n'arriverons pas à trouver de solutions suffisantes et des personnes continueront de dormir à la rue.

Une autre réponse de M^{me} Kitsos est adressée à M^{me} Corinne Bonnet-Mérier qui posait une question sur la présentation du dispositif Accès+. Elle expliquait que l'accessibilité de ces 200 sites municipaux constituait un exemple démontrant que le travail des associations était essentiel, en citant notamment le marché de Noël, et demandait si les différents services de la Ville, tous départements confondus, allaient faire appel aux associations partenaires en amont des projets. Pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité, qui porte la politique d'accessibilité conjointement avec le département que je préside, il est évident que les contacts rapprochés avec les associations expertes sur ces questions seront maintenus. M^{me} Kitsos et moi-même nous engageons pour que la Ville ait le réflexe d'accessibilité en amont, mais il est vrai que nous pouvons parfois oublier des éléments. Nous remercions donc une nouvelle fois les associations, dont le Club en fauteuil roulant Genève (CFRGE) que vous présidez, Madame Bonnet-Mérier, parce que c'est grâce à vous que nous sommes alertés et que nous pouvons immédiatement corriger les situations. Nous allons poursuivre notre travail en collaboration avec toutes les associations concernées. Je vous remercie pour votre aimable attention.

5. Interpellation orale du 8 septembre 2021 de M. Daniel Sormanni: «Les règlements du Conseil administratif ainsi que les conventions et les directives sont-ils appliqués ou négligés?» (IO-320)¹.

Le président. J'invite M. Sormanni à développer son interpellation orale; vous avez cinq minutes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avais déjà posé une question orale (*ndlr*: *Mémorial N° 9 du 7 septembre 2021*) sur ce sujet, à laquelle il m'a été répondu d'une manière extrêmement lacunaire alors que j'attends des réponses plus précises sur la politique de la Ville en matière d'engagement. Je rappelle que la Ville de Genève a signé la directive de préférence cantonale, qui est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018 et dans laquelle elle s'engage à annoncer les postes vacants à l'Office cantonal de l'emploi (OCE), à recevoir les candidats qui lui sont proposés et à les engager s'ils correspondent au poste. Or, que voit-on régulièrement dans différents services, mais en l'occurrence ici au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)?

Mon attention a d'abord été attirée par un courrier de lecteurs paru dans la *Tribune de Genève* du 2 septembre 2021, courrier signé que beaucoup ont certainement lu et auquel j'ai répondu en prenant contact avec la personne concernée, qui connaît particulièrement bien ce service pour y avoir travaillé; elle est maintenant à la retraite. On s'aperçoit qu'au lieu d'engager les chômeurs que l'OCE propose, la Ville de Genève engage très régulièrement de nouveaux frontaliers. Dans la mesure où les postes sont diffusés par l'OCE, on doit donner la priorité à ces personnes. C'est ce à quoi la Ville de Genève s'est engagée en adhérant à cette directive de préférence cantonale.

Il y a quelque temps la Ville de Genève cherchait un adjoint au chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité – de l'immobilité, devrais-je dire. Et qu'a-t-on vu? L'engagement d'un nouveau frontalier au prétexte, d'après les quelques explications que M^{me} Perler m'a données en réponse à ma question orale, qu'on ne trouvait pas de candidats valables à Genève pour occuper ce poste, qui n'a pourtant rien de bien particulier.

Je n'en crois pas un mot, Mesdames et Messieurs, d'autant plus que la personne engagée est non seulement frontalière, mais en plus réside en dehors de la zone dite de domiciliation que la Ville de Genève elle-même a mise en place, que la Ville de Genève prétend respecter dans un règlement qu'elle s'est elle-même

¹ Annoncée, 1668.

imposé, qui est d'ailleurs consultable sur le site de la Ville. Or, cette personne réside en dehors de la zone autorisée.

Je vous le demande franchement: de qui se moque-t-on? Je pense qu'on se moque des conseillers municipaux, mais surtout des citoyens, des habitants et des chômeurs de Genève. Ce d'autant plus que cet engagement a tout l'air de résulter d'un copinage puisque la personne nouvellement engagée et le chef actuel de l'AGCM ont travaillé ensemble au Cabinet Uguet à La Roche-sur-Foron. Il y a du copinage, on ne respecte ni les propres directives que la Ville de Genève se donne ni la directive de préférence cantonale.

Vous ne me ferez jamais croire – jamais – qu'on ne peut pas trouver un adjoint pour l'AGCM qui soit domicilié à Genève, de sorte qu'il faudrait aller le chercher à l'extérieur. Dans une Europe qui comporte environ 350 millions d'habitants, vous aurez toujours un candidat qui aura mille diplômes de plus, c'est une problématique de compétences. Dans notre petit canton de Genève et même en Suisse, on ne peut pas régater avec 350 millions d'autres personnes. Simplement il faut faire l'effort de chercher à l'interne, de chercher ici. Il ne faut pas adapter le cahier des charges à la personne qu'on veut engager. Il faut faire l'inverse.

Le président. Il faut conclure, Monsieur le conseiller municipal... Merci.

M. Daniel Sormanni. Par conséquent, je proteste énergiquement contre cette manière de faire. J'en termine tout de suite, Monsieur le président, mais j'aimerais encore savoir comment se sont passés les recrutements des autres postes ouverts en Ville de Genève en 2020, sachant que les comptes font état de 400 engagements pour cette année-là. J'aimerais bien avoir une statistique pour comprendre comment se sont organisés ces engagements, comment ils ont été menés et si, pour tous ces engagements, sans exception, on a bien respecté les engagements pris par la Ville de Genève en matière d'emploi.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous prétendez que les réponses que je vous ai fournies sont lacunaires; je le conteste. Vous faites un certain nombre de procès d'intention parce que vous ignorez la manière exacte dont les choses se passent. Non, il n'y a pas de copinage, oui, la Ville de Genève fait des efforts, oui, la Ville de Genève respecte et applique toutes les directives et règlements qu'elle s'est donnés, elle ne les néglige pas.

Concernant la situation particulière que vous évoquez, Monsieur le conseiller municipal, vous comprendrez bien que ce n'est pas sur la place publique que je vais pouvoir vous justifier l'engagement de telle ou de telle autre personne. De

plus, il serait tout à fait fastidieux de décliner ici l'ensemble des étapes du processus de recrutement mis en place en Ville de Genève, qui reste extrêmement complexe et long parce que la Ville tient justement à respecter les règlements et les directives. Peut-être que mon collègue Alfonso Gomez pourra compléter sur ce sujet, s'il le souhaite.

Je répète ce que je vous ai déjà dit: il y a eu trois postulations. Ensuite, le Conseil administratif suit les règlements et a la possibilité de déroger à certaines règles lorsqu'il est nécessaire de pouvoir engager une personne qui ne répond pas, par exemple et comme vous le citez, au critère de la zone de domiciliation ou à un autre élément. Cela étant, Monsieur le conseiller municipal, il est tout à fait possible de vous remettre l'ensemble des règlements, qui sont publics. Quant aux directives, bien qu'elles ne le soient pas, le Conseil administratif estime a priori que, selon la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), oui, tous ces documents peuvent vous être remis, ce qui vous permettra de comprendre pas à pas de quelle manière est mené un processus d'engagement au sein de la Ville de Genève.

Vous comprendrez bien, et j'en terminerai par là, Monsieur le conseiller municipal, qu'une collectivité publique telle que la Ville de Genève, qui signe des engagements et qui se dote d'un certain nombre de directives, ne peut pas se permettre de ne pas les respecter. Ce que vous racontez n'est pas crédible. Je vous remercie de votre attention.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Pour répondre aux questionnements de M. Sormanni, j'aimerais rajouter que je suis tout à fait ouvert à lui fournir l'ensemble des données relatives aux engagements réalisés en Ville de Genève sur une année ou deux, y compris les processus, dont la première étape, à laquelle j'apporte une grande importance – et de toute façon c'est la loi –, est de contacter l'OCE pour voir s'il est possible d'engager une personne au chômage qui réponde aux qualifications demandées pour le poste. Si ce n'est pas le cas, la zone de domiciliation, comme vous l'avez citée, reste évidemment prioritaire et on se doit de la respecter. Dans le cas que vous mentionnez, il est possible qu'on sorte de cette zone, ce qui requiert l'accord préalable du Conseil administratif. Je peux évidemment vous fournir les statistiques que vous demandez dans les semaines ou jours qui viennent. Je vous remercie.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Je redonne la parole à M. Sormanni pour répliquer, mais cette fois-ci pour trois minutes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la conseillère administrative, je remercie d'abord M. Gomez d'accepter de bien vouloir me remettre un certain nombre de statistiques, mais je ne peux pas accepter votre réponse, Madame Perler, car je sais pertinemment que dans le cas que j'ai dénoncé vous n'avez justement pas respecté ces directives et pas même la vôtre, celle du Conseil administratif sur la zone de domiciliation. Vous ne me ferez pas céder là-dessus. Ces pratiques sont récurrentes au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Elles datent déjà du temps de M. Pagani.

Qui plus est, on reçoit des lettres – je peux vous les montrer si ça vous chante – dans lesquelles des personnes dénoncent ces situations, disent que c'est du copinage. Des gens ayant travaillé ensemble par le passé sont ensuite engagés au sein de la Ville... C'est en l'occurrence bel et bien de cela qu'il s'agit dans le cas que je dénonce ici, documents et preuves à l'appui. Vous ne pouvez donc pas dire que vous avez respecté ces directives. C'est absolument incorrect de répondre ainsi.

Je vous informe avoir dénoncé ce cas à l'OCE, qui est en train de l'étudier. Je crois que nous sommes face à une problématique de base, à savoir qu'on ne fait pas l'effort de chercher suffisamment ou que vous n'avez peut-être pas reçu les candidats qui vous ont été proposés, puisque je ne peux pas imaginer qu'aucun candidat n'ait convenu parmi ceux proposés durant cette période de recrutement relativement longue.

Vous aviez brièvement répondu à ma question orale, Madame Perler, en disant en effet que vous ne trouviez pas de candidats pour le poste. Or, je ne peux pas croire que cela soit possible. Non, vous n'avez pas respecté votre directive. Non, vous n'avez pas respecté la zone de domiciliation car le monsieur engagé habite aux Gets; ce n'est pas une manière de fonctionner ni une manière de répondre aux citoyens de la Ville de Genève.

J'entends obtenir des réponses plus précises. J'attends avec impatience les documents de M. Gomez et je prendrai le temps qu'il faut pour voir si vous respectez véritablement ces directives, ce que je ne crois pas. Dans cette affaire en tout cas, j'ai toutes les preuves en main montrant que vous ne les avez pas respectées. Les gens protestent, nous écrivent et nous envoient des messages privés, publics, sur Facebook, par lettre, ou s'expriment dans le courrier des lecteurs comme cité tout à l'heure. D'ailleurs, ils ne nous lâchent pas. La personne me contacte régulièrement pour savoir où on en est et ce qui se passe. Or, je suis désolé, je n'ai toujours pas eu de réponse concrète ce soir. Si on a fauté, la moindre des choses est de le reconnaître, de dire que oui, on a engagé quelqu'un qui était connu parce que ça arrangeait la Ville de Genève...

Interpellation orale: gestion financière de la buvette des Bains des Pâquis

Le président. Il faut conclure, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Il faut au moins avoir le courage de ses actes. Or, ce n'est visiblement pas le cas. J'ai dit.

L'interpellation est close.

6. Interpellation orale du 17 novembre 2021 de M. Daniel Sormanni: «Auprès de mes bains, je vivais heureux; les copains d'abord!» (IO-321)¹.

Le président. Je donne la parole pour cinq minutes à l'auteur de l'interpellation, M. Daniel Sormanni. (*Réactions dans la salle.*) Il s'agit d'une autre interpellation.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est un sujet qui n'a pas été évoqué ici mais tout le monde est au courant, il s'agit des Bains des Pâquis. Le titre «Auprès de mes bains, je vivais heureux; les copains d'abord!» fait penser à un certain chanteur aujourd'hui disparu... Voyez-vous, j'aimerais revenir sur ce rapport de la Cour des comptes relatif aux Bains des Pâquis, et précisément à l'année 2009 car les anciens savent que le Contrôle financier de la Ville de Genève s'était lancé cette année-là dans un audit de la buvette qui révélait déjà un certain nombre de manquements.

Je rappelle qu'à cette époque la subvention de la Ville à l'Association d'usagers des Bains des Pâquis (AUBP) était de 420 000 francs. Aujourd'hui, elle est de 245 000 francs et probablement qu'elle sera de zéro après le vote du budget le 18 décembre. J'aimerais aussi préciser qu'à l'époque le Conseil administratif n'avait pas voulu mandater la Cour des comptes sur la base des premiers éléments rendus par le Contrôle financier; il avait transmis ces informations à une fiduciaire qui a fait un contrôle pendant un mois et demi, de août à mi-septembre, et qui arrivait à un certain nombre de conclusions.

Le rapport que j'ai relu confirme sans confirmer. Il chiffre les affaires de la buvette et convient que toutes les transactions ne sont probablement pas

¹ Annoncée, 3657.

Interpellation orale: gestion financière de la buvette des Bains des Pâquis

comptabilisées, mais il conclut finalement que le chiffre d'affaires a l'air d'être juste. C'est tout ce qu'il y a de plus approximatif. La fiduciaire n'a peut-être pas pu voir grand-chose en un mois et demi. Il faut dire qu'à l'époque les reproches étaient déjà les mêmes qu'aujourd'hui: pas de tickets de caisse et bien sûr pas d'autres moyens de paiement que le cash. Sans pouvoir confirmer que le 100% du chiffre d'affaires ait été comptabilisé, la fiduciaire valide finalement les comptes globaux sans autre détail qu'un chiffre pour un seul poste correspondant aux recettes globales.

Tout cela n'est pas sérieux, et ces mêmes reproches sont à nouveau formulés par la Cour des comptes aujourd'hui, notamment l'absence de tickets de caisse, puisque la buvette n'a pas répondu aux attentes en donnant des tickets à chaque client. Des clients mystères, envoyés par la fiduciaire, ont pu le constater tout comme ils ont constaté qu'aucun moyen de paiement électronique n'a été introduit, alors même que cela avait été demandé, et cela sous prétexte que les taux d'humidité n'étaient pas compatibles – laissez-moi rire... La Cour des comptes a également relevé que des avantages sont accordés à un certain nombre de personnes.

J'espère que vous avez tous pris le temps de lire le rapport de la Cour des comptes. D'ailleurs, que demande-t-il? D'imposer la mise en concurrence de la gestion de la buvette, de définir le montant du loyer en prenant comme référence les standards de la profession et les pratiques de la Ville de Genève, avec, à la clé, une économie annuelle pour la Ville de Genève pouvant atteindre le montant de la subvention de 245 000 francs. La Cour des comptes demande aussi que l'AUBP impose à la buvette de mettre en place un service de contrôle interne et d'adapter son volume d'activité afin de couvrir en particulier le risque de fraude, ce qui doit notamment passer par l'acceptation de moyens de paiement électroniques.

Le président. Il faut conclure, Monsieur le conseiller municipal... Vous avez cinq minutes.

M. Daniel Sormani. J'espère que le Conseil administratif fera cette fois le nécessaire, pas seulement pour retirer la subvention de la Ville – le Conseil municipal s'en est occupé – mais aussi, tout en reconnaissant le travail qui est fait là-bas, pour qu'un certain nombre de règles soient respectées. Elles ne le sont pas. Nous avons déjà demandé qu'elles le soient il y a plus de dix ans et on est dans la même situation aujourd'hui. Le contrôle est défaillant quelque part, tout comme le suivi, c'est pourquoi j'aimerais avoir des réponses précises et concrètes de la part du Conseil administratif.

Interpellation orale: gestion financière de la buvette des Bains des Pâquis

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, je n'ai pas exactement compris quelles réponses précises et concrètes vous souhaitiez obtenir de la part du Conseil administratif. Cela étant, comme vous le savez et l'avez d'ailleurs rappelé, je peux vous dire qu'une convention avait été mise en place par l'ancien Conseil administratif avec l'AUBP. Cette convention est arrivée à terme l'année passée, soit au terme d'une durée déterminée, fixée au 31 décembre 2020. M^{me} Kitsos n'a pas souhaité reconduire cette convention pour une durée dépassant une année et a demandé à l'association de lui fournir de plus amples informations et des clarifications avant toute nouvelle signature.

Je peux déjà vous rassurer, le Conseil administratif se préoccupe de cette situation. Et c'est au même moment que le Conseil administratif a appris que la Cour des comptes effectuait une enquête sur les Bains des Pâquis. Il a été décidé de proposer un avenant à la convention afin de la prolonger d'une année dans l'attente des conclusions de la Cour. Cette manière de procéder permettait donc à la fois de garantir le fonctionnement des bains et de l'analyser.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur Sormanni, le 16 novembre dernier la Cour a présenté son rapport qui traitait également de la question de Genève-Plage, qui est du ressort du Canton, rappelons-le. Toutes les recommandations émises ont été acceptées par les entités auxquelles elles ont été adressées, que ce soit la Ville ou le Canton. La Ville s'assurera que l'AUBP tire pleinement parti de ses propres ressources et supprimera en conséquence la subvention versée à l'association puisque les activités seront assurées par la hausse de loyer prévue pour la buvette. A cela s'ajoute le fait que l'AUBP devra mettre en place un système de contrôle interne adéquat au sein de la buvette. La Ville s'assurera que les avantages en nature soient communiqués de manière transparente dans les états financiers. L'association doit appliquer ces recommandations dès à présent et, si les conditions ne sont pas remplies, le Conseil administratif se devra de prendre d'autres mesures qui seront analysées en temps opportun le cas échéant.

Le Conseil administratif entend maintenir l'esprit des bains qui est tant apprécié par les habitants et les habitantes de Genève, tout en s'assurant d'un contrôle financier sérieux et transparent. Vous voyez donc que le Conseil administratif a pris toutes les dispositions nécessaires et que ma collègue M^{me} Kitsos suit ce dossier de très près, ce depuis bien avant que le rapport de la Cour des comptes ne soit présenté – j'insiste sur ce fait. Plus largement, M^{me} Kitsos, depuis son entrée en fonction, suit de près toutes les entités subventionnées présentes dans son département, y compris l'AUBP. J'espère vous avoir rassuré, Monsieur le conseiller municipal.

Le président. Merci, Madame la maire. Monsieur le conseiller municipal, vous avez trois minutes pour répliquer.

Interpellation orale: gestion financière de la buvette des Bains des Pâquis

M. Daniel Sormanni (MCG). Ecoutez, Madame Perler, non, je ne suis pas rassuré, c'est bel et bien pour cela que j'ai déposé cette interpellation. Je rappelle que le même constat que celui rendu aujourd'hui par la Cour des comptes avait été fait en 2009 par le Contrôle financier. Pourquoi le processus qu'il a mené a-t-il été stoppé au profit d'une fiduciaire? Parce que le Conseil administratif a mis en cause le Contrôle financier et son directeur de l'époque en affirmant qu'ils s'étaient trompés.

Dans l'une de ses bien faibles conclusions, la fiduciaire trouvait inadmissible la présence de deux entités juridiques sur ce site, à savoir l'AUBP et la société qui exploite la buvette. Pourtant ça n'a pas du tout changé. A cette même époque, l'association disait aussi vouloir faire de l'ordre et respecter ce qui lui était demandé en matière de tickets de caisse et de mise en route du paiement électronique. Or, rien n'a été fait, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de suivi ou de contrôle.

Je pense que le Conseil administratif a été défaillant dans ce dossier car des contrôles auraient justement dû être faits. Si cela avait été le cas et que les directives de l'époque avaient été appliquées, on ne serait pas aujourd'hui, douze ans après – l'affaire ayant débuté en 2008 – à nouveau en présence d'un rapport de la Cour des comptes qui constate les mêmes problèmes. Rien n'a été fait, raison pour laquelle je suis très sceptique face à l'engouement du Conseil administratif et à la mise en œuvre réelle des demandes formulées.

Je demande que le Conseil administratif nous fasse un rapport détaillé sur le déploiement de ces mesures au fur et à mesure de leur application. On ne demande pas qu'elles soient exécutées dans les cinq minutes qui viennent, mais elles peuvent néanmoins l'être très rapidement de façon à pouvoir enfin avoir un contrôle sur le chiffre des affaires de la buvette des Bains des Pâquis. On ne remet pas en cause le fonctionnement, l'utilité de cette buvette et l'engouement populaire qu'elle suscite, cela n'a strictement rien à voir; on remet en cause l'absence de rigueur financière qui coûte cher à la Ville de Genève et, par conséquent, aux contribuables. J'entends donc obtenir un rapport détaillé de la mise en œuvre des mesures proposées cette fois-ci par la Cour des comptes. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez trois minutes, Madame la maire...

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous ai répondu qu'à la suite de l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif la situation de tous les subventionnés en Ville de Genève a été suivie de très près, y compris celle des Bains des Pâquis. Maintenant, si vous souhaitez obtenir un rapport détaillé en guise de contrôle, c'est votre droit et nous vous le fournirons.

Une demande orale à ce sujet me paraît cependant insuffisante. Je vous saurais gré de bien vouloir déposer un texte idoine qui demande la production de ce rapport en y indiquant un délai. Je vous remercie.

L'interpellation est close.

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 27 avril 2016 de M^{mes} et MM. Rémy Burri, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Michel Nargi et Helena Rigotti: «Pour l'équipement généralisé des bâtiments publics et des lieux publics de la Ville de Genève en défibrillateurs» (M-1228 A)¹.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2017. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, a étudié la motion lors de ses séances des 5 octobre et 7 décembre 2017. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin que le rapporteur remercie.

PROJET DE MOTION

Vu que:

- toutes les 90 minutes, une personne décède d'un arrêt cardiaque en Suisse;
- le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque au niveau national varie de 3 à 5%;
- 50% des victimes prises en charge dans les 3 minutes suivant l'arrêt cardio-respiratoire (ACR) sont réanimées sans séquelle;
- chaque minute, la victime perd 10% de taux de survie;
- l'expérience positive d'autres communes et institutions en Suisse, par exemple Carouge, Jussy, Echandens, Lausanne (Institution Béthanie, Tennis de Pully), Delley-Portalban (Fribourg), etc.,

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 4827.

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la question et de faire une proposition pour la pose systématique de défibrillateurs dans les bâtiments publics, d'étudier l'opportunité d'installer des appareils «outdoor» dans les lieux publics très fréquentés et d'encourager l'installation de tels équipements auprès des partenaires de la Ville.

Séance du 5 octobre 2017*Audition de M. Rémy Burri, motionnaire*

M. Burri remercie la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication de l'accueillir. Il signale que les défibrillateurs peuvent sauver des vies. Dans la motion M-1228, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la question et de faire une proposition pour la pose systématique de défibrillateurs dans les bâtiments publics, d'étudier l'opportunité d'installer des appareils «outdoor» dans les lieux publics très fréquentés et d'encourager l'installation de tels équipements auprès des partenaires de la Ville. Cette motion est obsolète sur certains aspects puisque, entre-temps, de nombreux appareils ont été installés à différents endroits (Veyrier, Cologny, Pilet & Renaud, centre commercial de la Praille, les Transports publics genevois (TPG), etc.). Le défibrillateur des TPG a d'ailleurs pu être utilisé cet été pour sauver un baigneur d'une noyade. Certes, l'installation de ces appareils a un coût en comparaison au nombre potentiel de morts, mais les vies humaines n'ont pas de prix. A Genève, une personne meurt chaque jour en raison du manque de défibrillateurs. Un décès sur cinq est un malaise dans un lieu public. Toutes les 90 minutes, une personne décède d'un arrêt cardiaque en Suisse. 50% des victimes prises en charge dans les trois minutes suivant l'arrêt cardio-respiratoire (ACR) sont sauvées sans séquelles. Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont énormément œuvré et collaboré pour l'installation de ces appareils qui sont équipés d'un interphone en lien avec le 144. L'installation d'un défibrillateur à l'intérieur d'un bâtiment coûte entre 2500 et 3500 francs. Pour installer un appareil de ce type à l'extérieur, il faut compter 1000 à 2000 francs de plus. L'installation de ces appareils est un pas en avant mais encore faut-il savoir les utiliser! La motion M-1228 demande également que la formation et la sensibilisation de la population à l'utilisation des défibrillateurs soient développées. M. Burri a vu quelques démonstrations et certifie que leur utilisation est très simple.

Questions et réponses

Une commissaire demande s'il existe une réglementation obligeant les grandes surfaces à installer ce genre d'équipement à l'intérieur de leurs murs.

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

M. Burri déclare qu'à sa connaissance, il n'existe aucune législation genevoise en la matière. Les entreprises ou espaces qui installent ce type d'équipement le font bénévolement. En revanche, d'autres Cantons suisses sont plus avancés que Genève et ont déjà introduit une réglementation.

Une commissaire demande s'il existe une application internet indiquant l'emplacement des défibrillateurs au sein de la ville. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pourrait amender la motion en ce sens. Comment les autres communes genevoises ont-elles mis ces appareils en place? L'ont-elles fait graduellement? La commissaire est étonnée que des lieux fortement fréquentés n'aient toujours pas installé de défibrillateurs.

M. Burri informe qu'il n'existe ni application spécifique indiquant la position de ces appareils, ni marquage sur Google Maps. Cette proposition est néanmoins une très bonne idée et Google pourrait être intéressé à marquer l'emplacement de ces appareils. Par partenaires, la motion entend les lieux sur lesquels la Ville a une influence. L'idée est surtout de faire l'inventaire des défibrillateurs en Ville de Genève. L'Etat de Genève et les communes genevoises collaborent avec les HUG et le 144. Souvent, les entreprises installent des défibrillateurs et s'affranchissent ensuite du reste.

Une commissaire demande combien de fois ces appareils ont été utilisés lors des trois à quatre dernières années.

Selon M. Burri, Aprotex SA et MedLife SA, les deux fournisseurs de défibrillateurs à Genève, pourront répondre à cette question.

Une commissaire certifie qu'aucune formation n'est nécessaire puisqu'une voix dicte la marche à suivre une fois le défibrillateur enclenché. Aujourd'hui, toutes les gares sont équipées d'un défibrillateur.

M. Burri quitte la séance.

Discussion

Les commissaires font plusieurs suggestions d'amender la motion M-1228 pour proposer la création d'une application indiquant la localisation des défibrillateurs et demander à Google de les signaler. Diverses propositions d'audition sont formulées: le Service d'incendie et de secours (SIS), les services d'ambulance, le Service du médecin cantonal, M. Adrien Bron, responsable de la Direction générale de la santé (Etat de Genève).

La présidente soumet la proposition d'auditionner M. Adrien Bron et le médecin cantonal au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire réitère sa proposition d'audition du SIS. La présidente soumet sa proposition au vote. Elle est acceptée par 10 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 PLR) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (PDC).

Séance du 7 décembre 2017

Audition du professeur Jacques-André Romand, médecin cantonal à la Direction générale de la santé (DGS) du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), accompagné de M. Adrien Bron, directeur général à la DGS

M. Bron dit avoir pris connaissance de la motion M-1228 et fait remarquer que celle-ci n'arrive pas dans un terrain complètement inconnu. En date du 13 mai 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion M 2164 «Premiers secours: sauver des vies grâce à des gestes simples!», similaire à la motion M-1228. Dans son rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat souligne que la thématique des défibrillateurs n'est pas une priorité. Effectivement, leur multiplication entraînerait deux problèmes: tout d'abord, l'obligation de localiser les défibrillateurs afin d'orienter les gens de façon utile. Cela nécessiterait la création d'un registre, d'une recension mais surtout une coordination avec le 144, ce qui aujourd'hui est à peu près impossible à mener. Ensuite, installer des défibrillateurs sans que le public soit formé à leur utilisation n'améliore pas véritablement la survie des personnes qui subissent un ACR. En réponse à la motion M 2164, le DEAS propose d'axer le plan d'action sur la thématique de formation aux gestes qui sauvent. La réalisation d'une telle proposition a évidemment un coût mais demeure plus féconde que l'installation de défibrillateurs. M. Romand trouve la préoccupation évoquée par la Ville de Genève dans la motion M-1228 tout à fait louable. En fait, celle-ci n'est ni propre à la Ville, ni au Canton de Genève. La discussion au sujet de quoi, où et comment travailler avec ces défibrillateurs est quasiment mondiale.

Par ailleurs, les personnes qui subissent un ACR banalisent très souvent les symptômes précurseurs d'un tel événement. Ceux-ci surviennent plusieurs heures, voire plusieurs jours avant l'ACR et doivent être pris au sérieux. Quelle est l'ampleur du problème à Genève? Le Canton recense 300 arrêts cardiaques par année. Seule la moitié d'entre eux présentent un rythme pour lequel une défibrillation pourrait être donnée à l'arrivée des secours. Le cœur a un circuit électrique qui donne des impulsions. Au début d'un arrêt cardiaque, ces impulsions deviennent chaotiques. Si l'arrêt cardiaque se prolonge, l'activité électrique s'arrête. Le défibrillateur n'est utile que si le cœur maintient une activité électrique (généralement chaotique). Par conséquent, quand il n'y a plus d'électricité, il est inutile de tenter une défibrillation. 60% à 80% des arrêts cardio-respiratoires se produisent en présence de témoins. Malheureusement, bien que toute la population bénéficie d'une formation de premiers secours (permis

de conduire, service militaire, sauveteurs des Samaritains), seule une personne sur cinq pratique les gestes qui sauvent. Quatre personnes sur cinq ne font rien. Lorsque les témoins sont des professionnels de la santé, un témoin sur deux ne fait rien. Même les professionnels de la santé sont tellement paniqués, angoissés et peu confrontés à ce genre de situation qu'ils ne réagissent pas. Pour le Service du médecin cantonal, il faut absolument améliorer cette prise en charge initiale. Le problème est complexe et la pose de défibrillateurs ne suffit pas. Qu'attend-on des gens dans ce type de situation? Les témoins doivent commencer par alarmer les secours. Effectivement, la centrale 144 détient les moyens les plus efficaces pour sauver une personne subissant un ACR. Ensuite seulement, le témoin effectue le massage cardiaque. Les manipulations sont devenues très simples avec le temps et ont pour but de rétablir une circulation sanguine au niveau cérébral, puis au niveau cardiaque. Si le massage cardiaque ne suffit pas et que la personne témoin de l'arrêt cardiaque se trouve à proximité d'un défibrillateur, alors elle peut l'utiliser.

Les défibrillateurs ont énormément évolué et sont contenus aujourd'hui dans une petite boîte de 30 x 30 cm pour 10 cm d'épaisseur. Les algorithmes du défibrillateur permettent de détecter si l'activité cardiaque de la personne suit une fibrillation ventriculaire. Les progrès réalisés sur ces appareils sont tels qu'ils se sont popularisés et leurs coûts ont considérablement diminué: un défibrillateur coûte aujourd'hui 2000 francs (alors que son coût s'élevait à 50 000 francs dans les années 1980). La maintenance de ces appareils est primordiale: si leur batterie est déchargée, ils deviennent inutilisables. M. Romand encourage donc toute entité qui détient un défibrillateur de se préoccuper de sa maintenance et de le tester régulièrement. Par ailleurs, les défibrillateurs devraient idéalement être recensés par la centrale 144. Cependant, la centrale 144 n'a pas la vocation de s'assurer que la maintenance est faite: le propriétaire doit s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil. Les défibrillateurs ont d'abord été installés dans les lieux à hauts risques et à haute fréquentation. Dans les années 1990, des *testings* ont été faits dans ces endroits et plus particulièrement dans les aéroports et les casinos. Dans ces deux endroits, une formation était délivrée par le personnel de sécurité aux utilisateurs. Grâce à cette mise en place, les autorités ont constaté que beaucoup plus de personnes survivaient aux ACR. Malheureusement, le cerveau de certaines personnes qui survivaient était irrémédiablement atteint et ces personnes finissaient leurs jours dans un état neurovégétatif. Cette survie immédiate doit donc être modulée avec la qualité de vie. Pour l'instant, les chiffres ne montrent pas d'amélioration spectaculaire: un grand nombre de survivants souffrent de séquelles neurologiques graves.

Au niveau fédéral, il n'existe pas de base légale. L'Interassociation de sauvetage (IAS), organisation faîtière suisse des services de sauvetage médicaux, et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'ont pas émis de directives

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

contraignantes mais des recommandations, lesquelles ont même nécessité un commentaire. Au niveau cantonal, M. Romand avait réuni un groupe pour discuter de la question en 2010. Celui-ci était composé de cardiologues, de réanimateurs et de la centrale 144. Tous étaient arrivés à la conclusion que la généralisation des défibrillateurs n'était pas une bonne idée compte tenu des limitations susmentionnées.

Par contre, ils recommandaient d'augmenter l'occurrence des formations de base d'une part, et de mettre en place des cours de répétition, d'autre part. Effectivement, les personnes apprennent une fois, ne pratiquent pas et n'osent plus intervenir ensuite. Le groupe recommandait d'installer un défibrillateur dans tout lieu qui réunit simultanément 150 personnes. Le déploiement de ces appareils semble s'accélérer sans que les autorités cantonales puissent y participer.

M. Romand rappelle qu'il est de la responsabilité individuelle de l'entreprise d'acquérir ce type d'appareil et de le maintenir. En définitive, faut-il augmenter la pose de défibrillateurs? Si leur maintenance n'est pas assurée, cela est inutile. Dans les grandes entreprises, des équipes de premiers secours sont formées et tous les employés sont encouragés à suivre une formation de deuxième ligne. La motion M 2164 demande le recensement des possibilités de formation à Genève. Il s'avère qu'il y en a énormément mais il faut s'assurer qu'elles sont certifiées par l'IAS.

Qui est habilité à utiliser les défibrillateurs? Les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux. En tant que réanimateur, M. Romand pense que la première personne qui arrive sur place et qui sait utiliser une machine en appuyant sur un bouton on/off peut l'utiliser. Les cardiologues, eux, insistent pour que ce soit des personnes formées. Cette discussion s'estompera avec l'arrivée des robots. Effectivement, ceux-ci sont bien plus à même que les humains d'effectuer les manœuvres. En conclusion, le Service du médecin cantonal propose d'intensifier la formation (BLS) et recommande que le déploiement de défibrillateurs s'inscrive dans un concept de prise en charge des secours dans le lieu où il est entreposé. Idéalement, il doit être annoncé à la centrale 144.

Que font les autres cantons? Les Cantons de Vaud et du Valais ont une vision similaire à celle du canton de Genève. Cependant, les distances intracantonales sont différentes (Genève-Versoix vs Sion-val d'Hérens), cela implique des conceptions différentes de prise en charge des premiers secours. Les communes valaisannes se sont organisées avec des *first responders*: chaque commune dispose de gens formés pour remédier au temps mis par les secours pour arriver sur le lieu du sinistre. Le Canton de Genève a constaté que ce type d'organisation n'était pas à mettre en place d'urgence étant donné la rapidité du 144 pour arriver sur place. Effectivement, celui-ci est bien en dessous des temps recommandés par l'IAS.

Questions et réponses

Un commissaire remercie les auditionnés pour leurs explications. Il comprend que les autorités s'inquiètent de la mise en place de défibrillateurs dans les grandes entreprises. Néanmoins, d'autres lieux sont également concernés (par exemple les centres sportifs). Le Service du médecin cantonal préconise-t-il d'autres endroits? Il pense par exemple au bâtiment de l'administration fiscale et à celui du contrôle de l'habitant où il y a beaucoup de va-et-vient.

M. Romand rappelle qu'il n'y a pas de base réglementaire en la matière: le Canton ne peut donc rien exiger. Par contre, les recommandations du SECO ont porté leurs fruits puisque la gare, les grands centres commerciaux et l'aéroport sont désormais équipés. Dans toutes ces structures, des gens sont formés. D'autres endroits sont également équipés de défibrillateurs, mais, à ce jour, aucun recensement n'a été fait.

Le commissaire demande si les bâtiments administratifs et les centres sportifs sont équipés d'un défibrillateur.

M. Romand explique que la plupart des administrations se réfèrent à la directive cantonale. Pourquoi les autorités cantonales ont-elles établi cette directive? Beaucoup d'écoles s'équipaient. Or, ce n'est pas le premier lieu où il est recommandé de posséder une machine de ce type. Concernant les centres sportifs, tous les maîtres-nageurs sont formés aux premiers secours et à la prise en charge des arrêts cardio-respiratoires.

M. Bron confirme que la directive cantonale fixe effectivement des recommandations en fonction du volume de visiteurs et de collaborateurs. En revanche, au-delà de ces recommandations, les autorités cantonales ne peuvent rien imposer.

Une commissaire demande si le Service du médecin cantonal a eu un retour des CFF. Les défibrillateurs entreposés dans les gares ont-ils permis de sauver des vies?

M. Romand ne peut pas parler de statistiques précises mais sait que l'utilisation des défibrillateurs est connue de la centrale 144, puisqu'elle arrive ensuite sur les lieux.

La commissaire demande si le Service du médecin cantonal a reçu des retours de la police cantonale genevoise, car l'Hôtel de Police est équipé d'un défibrillateur.

M. Romand ne sait pas si cet appareil a été utilisé. Ladite directive est validée par l'Office du personnel de l'Etat et recommande que toute institution qui possède un défibrillateur désigne une personne qui en assure la maintenance ainsi qu'un remplaçant, et qu'une formation soit délivrée. Concernant

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

la police cantonale genevoise, les policiers sont effectivement formés aux premiers secours et à l'utilisation de défibrillateurs.

Un commissaire demande si les gestes traditionnels (massage cardiaque et bouche-à-bouche) aident à maintenir une forme de vie artificielle avant l'arrivée espérée d'un défibrillateur. Il semblerait que ces gestes soient nécessaires afin que le cerveau de la personne ne manque pas d'oxygène.

M. Romand certifie que les premiers gestes sauvent et qu'il faut continuer en ce sens. Cependant, le bouche-à-bouche n'est désormais plus pratiqué. La plupart des gens ne le font pas (en raison de l'hygiène et des maladies qui pourraient être transmises): insuffler de l'air en manque d'oxygène n'est pas idéal. Par contre, appuyer sur le thorax entraîne une pression et en lâchant, l'air rentre dans les poumons. Les études montrent qu'on peut simplement effectuer le massage sans s'arrêter, sans faire la respiration artificielle. Par contre, cela n'est de loin pas optimal. Le cœur éjecte en moyenne 50 ml par battement. Lors d'un massage cardiaque, il en éjectera au maximum 10 ml (plutôt deux à trois en réalité). En clair, il faut très vite aller vers une fonction cardiaque de pompe et non pas seulement un massage externe. Si la personne doit être massée plus de quarante-cinq minutes, la survie est nulle. Après quinze minutes, la survie est déjà quasiment nulle.

Une commissaire se demande pourquoi les défibrillateurs ne sont pas installés dans les centres commerciaux comme Balexert, Manor, etc.

M. Romand informe que ces endroits sont équipés. Une signalétique internationale (fiche verte) indique l'emplacement du défibrillateur et les autorités cantonales préconisent la formation du plus grand nombre de personnes possible. L'idée est également de former les jeunes à l'école afin de leur faire répéter les gestes plusieurs fois. Appeler le 144 avant de chercher un défibrillateur n'est de loin pas stupide.

Un commissaire se pose la question de l'utilité de distribuer des flyers pour que M. et M^{me} Tout-le-monde puissent anticiper un ACR (douleurs dans la poitrine).

M. Romand indique que le Service du médecin cantonal est très réticent à l'idée de distribuer des flyers, mais il recommande le développement d'applications (surtout pour les jeunes) ainsi que l'organisation de réunions annuelles entre le Canton et les communes pour qu'elles s'approprient le sujet. La sensibilisation par les autorités de proximité est fondamentale.

Une commissaire revient à la motion du Conseil municipal de la Ville de Genève M-1228. Celle-ci demande au Conseil administratif d'étudier la question et de faire une proposition pour la pose systématique de défibrillateurs. Les

auditionnés discutent de cet aspect dans la motion actuelle du Grand Conseil M 2164. En définitive, le texte actuel de la motion M-1228 est obsolète. Cependant, serait-il intéressant de l'amender avec une recommandation sur l'augmentation de la formation délivrée aux citoyens?

M. Romand recommande aux commissaires de lire le rapport M 2164-B du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Ce rapport vient d'être déposé: il n'a donc pas encore été traité par la Commission de la santé et le Grand Conseil.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien constate que la pose systématique de défibrillateurs n'est pas encouragée par les spécialistes. Il demande que les réponses données par le Conseil d'Etat dans son rapport au Grand Conseil figurent au rapport de la motion M-1228 et suggère de classer cette motion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois abonde en son sens. Les réponses des auditionnés étaient très claires.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se demande s'il ne convient pas d'amender la motion dans le sens de celle du Grand Conseil. La majorité des commissaires s'opposent à cette idée.

La présidente soumet au vote la proposition du Parti démocrate-chrétien.

Les membres présents de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication s'expriment unanimement en faveur du classement de cette motion.

Annexe (à consulter sur internet):

- Motion M 2164-B, rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} Anne Emery-Torracinta, Prunella Carrard, Marie Salima Moyard, Marion Sobanek, Irène Buche, Lydia Schneider Hausser: Premiers secours: sauver des vies grâce à des gestes simples! (rapport déposé le 22 février 2017)

Le président. Le rapport est de M. Ulrich Jotterand, qui ne siège plus. Je donne la parole à la présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, M^{me} Fabienne Beaud, qui ne la prend pas; je donne donc la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent. Madame Amanda Ojalvo, c'est à vous.

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Merci, Monsieur le président. Je souhaitais préciser que le Parti socialiste prendra la parole sur cet objet une fois que l'amendement des Verts aura été présenté. Merci.

Le président. Très bien. Monsieur Rémy Burri...

M. Rémy Burri (PLR). Je suis à l'origine de cette motion, je prends donc volontiers la parole pour regretter les cinq années qu'il a fallu pour la voir finalement traitée. J'ai été en effet surpris par ce délai et d'autant plus surpris de voir le traitement qui lui a été réservé en commission, où elle a été refusée à l'unanimité.

Aujourd'hui encore, même après avoir lu et relu le rapport, j'avoue n'avoir toujours pas bien compris ce qui s'est passé. J'ai l'impression que cette motion a été refusée sous prétexte d'une démarche à peu près similaire au niveau du Canton et d'un potentiel manque de formation des citoyens qui seraient appelés à utiliser ces défibrillateurs. Cette motion n'était pas très ambitieuse mais visait quand même à sauver des vies, c'est pourquoi je regrette son refus.

Je vous rappelle que, lorsque survient un accident vasculaire cérébral, entre autres, chaque minute qui passe diminue de 10% les chances de survie des personnes et que le fait de généraliser l'installation de défibrillateurs permet de réduire ce risque de façon substantielle. Concernant la formation à l'utilisation d'un défibrillateur, je me permets de le signaler, une personne de passage aujourd'hui confrontée à un accident cardio-vasculaire peut manipuler immédiatement cet appareil tout en étant instantanément connectée au 144. Donc même en cas d'hésitation quant au mode d'emploi qui est simplifié au maximum, l'utilisateur serait en contact direct avec un urgentiste.

Pour toutes ces raisons, je regrette le refus de cette motion par la commission. Cela étant, je me dis qu'un miracle se dessinera peut-être ce soir et que ce Conseil municipal conviendra que ce n'est pas grand-chose dans le fond que de demander à l'exécutif de la Ville de vérifier la présence de défibrillateurs dans ses bâtiments et de constater l'éventuelle nécessité d'améliorer ses équipements en rajoutant quelques appareils. Je sais que le Conseil administratif n'a pas attendu le traitement de cette motion pour développer ses installations, et je m'en réjouis, mais peut-être ne l'a-t-il pas fait de façon aussi zélée qu'on aurait pu, que j'aurais pu le souhaiter puisque j'étais visiblement largement minorisé.

Entre-temps, j'ai réussi à convaincre mon groupe d'accepter cette motion; c'est déjà une petite avancée qui me réjouit. Peut-être qu'il y aura d'autres reconversions au cours de la discussion de ce soir. Je salue aussi l'amendement des

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

Verts qui pourrait ressusciter cette motion. Je ne le trouve pas très ambitieux, mais il aurait au moins le mérite de permettre une petite analyse de la situation. Nous l'accepterons donc aussi s'il le faut, car cela donnera l'occasion de faire le point sur cette motion. J'en ai terminé; merci, Monsieur le président.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Comme évoqué par mon collègue Rémi Burri, nous avons effectivement un amendement à présenter pour sauver cette motion dont l'intention est tout à fait belle mais dont les invites ne nous semblaient pas tout à fait idéales. Il faut savoir que le parcours et le contexte de cet objet, qui date d'avril 2016, sont assez intéressants et, contrairement à M. Burri, j'estime qu'à l'échelle de notre ordre du jour ce projet est presque futuriste; le clou, c'est que cette proposition d'investir sans vergogne les deniers publics dans la prévention sanitaire émane du Parti libéral-radical! C'est à saluer.

Trêve de boutade... J'en viens au fond de cette motion que nous soutiendrons sous sa forme amendée. Il n'y a rien à redire sur les considérants, par contre l'invite qui demande une installation tous azimuts de défibrillateurs dans les bâtiments publics de la Ville de Genève avait été balayée en commission, à la suite de quoi la motion avait unanimement été refusée. C'est dommage, car si la forme n'était probablement pas la meilleure, le sujet est important. Il faut également préciser que le contexte a évolué depuis le rejet de cette motion en commission.

A l'époque de son dépôt, l'éducation à la réanimation cardio-pulmonaire était moins diffusée. Cela a passablement changé avec l'usage du numérique et la diffusion de vidéos éducatives, par exemple. Entre-temps, on a aussi assisté à l'émergence de réseaux alternatifs de réanimation de proximité qui utilisent la technologie des smartphones, comme la très sérieuse application Save a life – celles et ceux que les anglicismes à répétition incommode me pardonneront.

D'une part, cette application met en contact des utilisateurs avec des personnes formées en réanimation de proximité et permet, d'autre part, de localiser les défibrillateurs les plus proches. Malheureusement, le plan mis à disposition par l'application pour répertorier tous les défibrillateurs à proximité est pour l'instant lacunaire, à savoir qu'il ne contient pas tous ceux qui sont situés en ville de Genève.

Le groupe des Verts vous propose d'accepter cette motion, non pas sous sa forme originelle qui demandait l'installation indifférenciée de défibrillateurs dans tous les bâtiments publics ainsi qu'à l'extérieur, mais dans une version qui modifie comme suit l'invite de la motion:

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

Projet d'amendement

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- au vu de l'aspect intéressant mais non exhaustif de l'actuel registre genevois des défibrillateurs consultable sur Save a life, à actualiser ce registre en ce qui concerne les défibrillateurs implantés sur le territoire de la Ville de Genève, en particulier ceux des bâtiments et espaces publics;
- à compléter, signaler et sécuriser le cas échéant ce parc de défibrillateurs sur les lieux publics qui s'imposent.

La motion invite donc le Conseil administratif à se mettre en rapport avec l'organisation Save a life afin de répertorier tous les défibrillateurs du territoire de la Ville de Genève, en particulier ceux des bâtiments et espaces publics, le cas échéant de compléter le parc existant et de consolider l'entretien des défibrillateurs.

M. Eric Bertinat (UDC). Je suis un peu surpris de la tournure que prend le débat sur cet objet. Je reconnais que la commission a pris son temps sur cette motion, mais elle l'a tout de même traitée. Des informations très intéressantes en sont ressorties, telles que la présence de défibrillateurs dans une grande partie des lieux publics, en ville et dans le canton, et le fait aussi que d'avoir un défibrillateur dans les mains ne signifie pas qu'on sache l'utiliser. Pour certains, il peut même être dangereux de manier un pareil engin dans des cas d'urgence. La commission a donc décidé unanimement du refus de cette motion. Aujourd'hui, on nous présente un projet d'amendement qui fait mention, d'après ce que je crois comprendre, de l'association Save a life dont on n'a pas parlé en commission, celle-ci n'en ayant pas été informée.

De deux choses l'une: soit la commission a fait un travail de singe et la lumière nous vient tout à coup de notre camarade Louise Trottet, grâce à qui nous serons illuminés et pourrons finalement accepter cet amendement qui contredit le travail de la commission, soit on refuse cet amendement ou – pire, étant donné le temps déjà pris pour étudier cette motion – on la renvoie à nouveau en commission pour savoir de quoi il est exactement question. L'Union démocratique du centre s'en tiendra à la décision de la commission qui, je le rappelle, a été prise unanimement par ses membres après avoir écouté des experts; nous refuserons donc cette motion.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Comme le disait M^{me} Trottet tout à l'heure, cet amendement vient compléter une motion jugée obsolète à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes en 2021, et force est de constater que la société a aussi évolué avec

la technologie qui l'entoure. L'application Save a life, dont la traduction française serait «Sauver une vie», permet de recenser les défibrillateurs localisés à Genève. M^{me} Trottet précisait cependant qu'elle présente encore des lacunes qu'il convient de corriger, la valeur d'une vie étant inestimable. En conclusion, les socialistes reviennent sur la position prise en commission et soutiendront cette motion dans sa version amendée.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Ensemble à gauche soutient également l'amendement proposé par M^{me} Trottet pour le groupe des Verts. Merci.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je souhaitais rassurer mon collègue Bertinat; vous transmettez, Monsieur le président. La technologie et la science évoluent, par exemple dans le domaine des vaccins qui ont été critiqués par M. Bertinat d'une manière assez controversée dans ce plénum auparavant, et également dans celui des défibrillateurs. Il faut savoir que tous les défibrillateurs que vous trouvez actuellement dans les espaces publics sont automatiques et ne choqueraient jamais une personne qui n'a pas besoin d'être choquée. Ce sont des dispositifs tout à fait *safe*, sûrs à utiliser.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est vrai que cette motion aborde un thème de santé publique extrêmement important. Chaque année à Genève, 400 personnes sont victimes d'un arrêt respiratoire et il faut compter en moyenne dix minutes avant l'arrivée des secours. Or, chaque minute compte, chaque minute passée sans massage diminue de 10 à 12% les chances de survie. Malheureusement, il est rare que des témoins et passants entament une réanimation cardiaque avant l'arrivée des secours, le plus souvent par peur de mal faire ou de faire mal. Des gestes pourtant simples, à la portée de toutes et de tous, permettent de sauver des vies.

Le Conseil administratif est très sensible à cette question, c'est la raison pour laquelle nous avons pris les devants et signé au mois d'octobre dernier une convention de partenariat avec l'association Swiss emergency responders – j'espère que je l'ai bien prononcé – concernant le projet «Save a life». Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire?

Ce partenariat vise premièrement à permettre à Save a life de recenser tous les défibrillateurs installés sur le territoire municipal, qui sont accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dans le registre genevois des défibrillateurs. Deuxièmement, à travers cet accord, le Conseil administratif s'engage

Motion: défibrillateurs dans les bâtiments et lieux publics de la Ville

plus particulièrement à sensibiliser le personnel municipal afin d'inviter celles et ceux qui sont au bénéfice d'une formation aux gestes d'urgence à rejoindre le réseau de premiers répondants Save a life, sur une base volontaire bien entendu. Les personnes prêtes à intervenir sont donc alarmées par la centrale 144 via l'application Save a life installée sur leur smartphone lorsqu'un arrêt cardiaque survient à proximité de là où elles se trouvent. Pour la Ville de Genève ce partenariat représente une manière de renforcer la solidarité citoyenne et de contribuer à sauver des vies.

S'il est bien entendu important d'installer des défibrillateurs, je précise encore que les discussions avec les responsables de Save a life ont mis en évidence que l'essentiel réside dans le choix des emplacements, qui doivent être les bons, ainsi que dans la formation et la sensibilisation de la population à ces premiers gestes qui sauvent. En conséquence, Mesdames et Messieurs, j'estime que la motion telle qu'amendée par les Verts peut être renvoyée au Conseil administratif qui avance de toute façon sur ce sujet. Je vous propose donc de voter en sa faveur. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Louise Trottet est accepté par 51 oui contre 10 non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 54 oui contre 8 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- au vu de l'aspect intéressant mais non exhaustif de l'actuel registre genevois des défibrillateurs consultable sur Save a Life, à actualiser ce registre en ce qui concerne les défibrillateurs implantés sur le territoire de la Ville de Genève, en particulier ceux des bâtiments et espaces publics;
- à compléter, signaler et sécuriser le cas échéant ce parc de défibrillateurs sur les lieux publics qui s'imposent.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Alia Chaker Mangeat, Jannick Frigenti Empana, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Où sont passés nos bancs devant la gare de Cornavin?» (M-1357 A)¹.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 avril 2019. La commission, réunie sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié la motion lors de la séance du 1^{er} octobre 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la disparition des rares bancs permettant au public de s'asseoir devant la gare de Cornavin;
- la demande manifeste rapportée dans le journal *20 minutes* du 27 mai 2018 à propos des aînés privés de leur banc pour attendre le bus, des personnes âgées et/ou fatiguées qui ont besoin de s'asseoir en attendant, parfois longtemps, un bus ou un train;
- que la présence alléguée par les CFF de marginaux qui donnent une mauvaise image et/ou salissent les lieux n'est pas une raison suffisante pour priver la population de bancs publics,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interpeller les CFF pour que des bancs en nombre suffisant soient installés devant la gare de Cornavin et sur les quais de trains.

Séance du 1^{er} octobre 2019

Audition de M^{me} Menétrey, représentante des motionnaires

M^{me} Menétrey déclare que cette motion a été déposée à la suite d'un article paru dans le journal *20 minutes*. Elle ajoute avoir fait des photos des lieux où il

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 6600.

Motion: bancs devant la gare de Cornavin

n'y a pas de bancs. Elle considère que cela n'est pas normal. Elle déclare encore avoir fait des photos sur les quais en observant qu'il y a également très peu de bancs puisque seuls deux aménagements existent de part et d'autre du quai. Elle montre encore des photos de bancs, au sein de la gare, ainsi qu'à l'extérieur où se trouvent quatre sièges. Elle remarque que les gens sont donc obligés de patienter debout, notamment les personnes âgées ou handicapées.

Questions et réponses

Un commissaire s'interroge sur les destinataires de cette motion: le Conseil administratif, les Chemins de fer fédéraux (CFF), les Transports publics genevois (TPG)? Le président remarque que la motion propose d'interpeller les CFF par le biais du Conseil administratif.

Une commissaire se demande alors depuis combien de temps les bancs à la gare ne sont plus là. Le président répond que cela date de la réfection de la gare. Elle demande ensuite s'il existe une loi interdisant de s'asseoir. M^{me} Menétrey répond par la négative en mentionnant que les CFF expliquent avoir retiré ces bancs car ils étaient utilisés par des marginaux.

Une commissaire observe que les CFF relèvent de la Confédération. Elle se demande s'il est possible d'auditionner les CFF. Le président acquiesce. Elle remarque qu'il n'y a pas non plus de fontaines.

Un commissaire se demande si les bancs n'ont pas été retirés en raison de l'augmentation du nombre de passagers. M^{me} Menétrey pense qu'il est possible de trouver des systèmes. Elle ajoute que les associations spécialisées dans le handicap devraient également avoir quelques idées. Il serait pourtant envisageable d'avoir des sièges rétractables dédiés aux personnes à mobilité réduite.

Une commissaire déclare que lorsqu'elle était enfant, il y avait d'immenses bancs à la gare. Et elle se demande si M^{me} Menétrey aimerait placer des bancs dans la gare, sur les quais ou uniquement à l'extérieur. M^{me} Menétrey pense que des bancs seraient nécessaires dans ces différents lieux.

Une commissaire se demande s'il serait judicieux d'ajouter une invite portant sur cette question, notamment durant le temps des travaux. M^{me} Menétrey acquiesce. La commissaire rappelle que la motion propose de demander au Conseil administratif de s'occuper de cette problématique.

Discussion et vote

Un commissaire propose d'entendre les CFF.

Un commissaire rétorque que la motion est très claire. Il suffit de la renvoyer

au Conseil administratif sans multiplier les auditions. Le président en prend note. Il déclare alors partager l'opinion du préopinant. Il déclare, cela étant, qu'il est extraordinaire que les quais aient été prolongés et que les bancs aient été supprimés.

Une commissaire propose tout de même l'audition des CFF.

Le président passe au vote de l'audition des CFF qui est refusée par 6 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 PDC) contre 2 oui (MCG, Ve) et 6 abstentions (4 S, 2 EàG).

Discussion et vote

Le président ouvre le tour de table.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe refusera cette motion pour des raisons de sécurité et de flux de passagers. Il rappelle par ailleurs l'existence de la salle d'attente à proximité des quais.

La commissaire Verte déclare que son groupe soutient cette motion.

Le président, membre de l'Union démocratique du centre, mentionne qu'il soutiendra également cette motion puisque des bancs manquent sur les quais.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose un amendement, soit: «prendre en compte la situation des personnes à mobilité réduite, maintenant et durant l'organisation des futurs travaux».

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutient cette motion, mais il pense qu'il serait intéressant d'avoir des renseignements sur la «politique des bancs» de la part du Conseil administratif. Il suggère donc l'amendement: «et obtenir des éclaircissements sur la gestion de ces espaces de repos à l'attention des voyageurs dans et autour de la gare».

Ce dernier amendement – ainsi que le précédent – fait l'objet de divers commentaires et propositions. Il est finalement proposé sous la forme suivante: «obtenir des éclaircissements sur la gestion de ces espaces de repos et de désaltération (fontaines), à l'attention des voyageurs, et particulièrement des personnes à mobilité réduite, dans et autour des gares genevoises».

Le président passe au vote de la proposition d'amendement qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 UDC, 1 PDC) contre 3 non (PLR).

Le président passe au vote de la motion M-1357 amendée qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 UDC, 1 PDC) contre 3 non (PLR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’interpeller les CFF pour que des bancs en nombre suffisant soient installés devant la gare de Cornavin et sur les quais de trains et d’obtenir des éclaircissements sur la gestion de ces espaces de repos et de désaltération (fontaines), à l’attention des voyageurs, et particulièrement des personnes à mobilité réduite, dans et autour des gares genevoises.

M. Eric Bertinat (UDC). Je profite qu’il y ait peu de candidats à la prise de parole pour préciser les termes de l’amendement que je vous propose d’accepter. Cette motion est pleine de bon sens, car il est absolument incroyable de construire des édifices publics à notre époque avec l’obligation de se tenir debout. C’est comme payer l’impôt sur la voiture sans pouvoir se parquer; on nous permet de rouler mais pas de nous parquer. Ici, on nous permet de nous déplacer, mais nous devons rester debout dans l’attente d’un train. On pense évidemment aux personnes âgées, à celles qui ne sont peut-être pas très bien, qui sont chargées, aux mamans.

Ce qu’on a construit aussi bien à la gare de Cornavin que dans les gares CEVA est absolument inacceptable. Visiter ces dernières vous projette peut-être dans le XXI^e siècle, mais dans un XXI^e siècle totalement déshumanisé où les hommes sont là, figés, les uns contre les autres, dans de grands locaux sans possibilité de s’asseoir, ce qui pour moi est tout à fait incroyable.

Je vous propose donc simplement de préciser comme suit l’invite de la motion:

Projet d’amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’interpeller les CFF pour que des bancs en nombre suffisant soient installés devant la gare de Cornavin et sur les quais de trains *ainsi que sur les quais des gares CEVA (...)*.

M. Pascal Holenweg (S). Les socialistes étant des amoureux des bancs publics, même s’ils ne passent pas leur temps à s’y bécoter, ils soutiendront à la fois la motion et l’amendement de l’Union démocratique du centre. Notre collègue Eric Bertinat trouve incroyable qu’on en soit arrivés à ne pas installer des bancs dans les lieux et édifices publics. Or, c’est moins incroyable qu’il le croit car c’est le résultat d’une politique de plus en plus systématique, d’une pratique d’hygiénisme social qui consiste à rendre la situation le plus inconfortable

possible à toutes celles et tous ceux qu'on considère comme indésirables, par exemple les personnes sans domicile fixe, ou inutiles, par exemple les personnes âgées. Par conséquent, on place des bancs particulièrement inconfortables ou alors on ne place pas de bancs du tout.

Pour nous, la Ville est à tout le monde, y compris à ceux qu'on ne veut pas voir rester sur les bancs, que ce soit à la gare ou ailleurs; merci donc de soutenir la motion et l'amendement de l'Union démocratique du centre. Puisqu'il est ici question de «bancs publics», je profite pour saluer la mémoire de Georges Brassens, mort il y a quarante ans et un mois.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra également cette motion. On peut d'ailleurs se demander si les CFF offrent vraiment un service public digne de ce nom. En effet, après avoir mis en place une politique tarifaire désavantageuse et attaqué les cartes communales, on prive désormais le citoyen lambda de s'asseoir dans les gares et devant les gares. C'est évidemment inacceptable.

On nous dit que c'est pour lutter contre les marginaux... Je ne veux pas débattre ici de l'ignominie qui consiste à empêcher les gens de s'allonger sur les bancs parce qu'ils ne savent pas où s'allonger ailleurs que par terre. En toute hypothèse, cela ne fait que reporter le problème plus loin puisqu'on ne lutte pas contre la précarité en supprimant des bancs. Par conséquent, nous soutenons aussi la proposition d'amendement de M. Bertinat relative aux gares CEVA, qui sont immenses, c'est vrai, et ne donnent pas l'image d'une ville conviviale et accueillante. Je vous remercie de soutenir cette motion amendée.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutiendra également cette motion, c'est important pour nous. Contrairement à ce qui était écrit dans le rapport, nous la soutenions déjà en commission (*nldr: corrigé au Mémorial*) et je tiens d'ailleurs à rappeler que nous l'avions amendée pour demander un accès à l'eau potable grâce à l'installation de fontaines dans les espaces de repos et de désaltération dans et autour de la gare. Nous avons aussi demandé qu'une attention particulière soit apportée aux personnes à mobilité réduite dans et autour des gares genevoises. Nous voterons donc la version amendée de cette motion telle que ressortie de commission et nous accepterons volontiers l'amendement proposé ce soir par l'Union démocratique du centre.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous, les Verts, sommes d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure, concernant l'amendement de l'Union démocratique du centre et la manière de traiter le public, l'accueil très relatif des CFF dans toutes

Motion: bancs devant la gare de Cornavin

les gares en général – nos collègues du Parti démocrate-chrétien et du Parti socialiste l'ont rappelé. La question des toilettes et de l'eau potable a aussi été évoquée. Il est vrai que dans les gares il manque des bancs et de l'eau gratuite. On peut bien sûr acheter des bouteilles d'eau mais on trouve que c'est un peu dommage. Tous ces accès devraient être garantis un peu partout dans l'espace public. Ils ne le sont pas.

Dans les gares, on comprend qu'il faut payer, que tout est monnayé, on l'a bien entendu. Cela étant, on trouve important d'interpeller les CFF sur ces problèmes, notamment pour les prochains gros travaux qui seront réalisés dans la gare de Cornavin, car on aimerait bien savoir ce qui sera fait à ce moment-là. J'imagine que ce sera l'occasion de supprimer davantage de fontaines d'eau – bien qu'il n'y en ait déjà pas en réalité – et de bancs. Il est important d'interpeller les CFF sur tous ces sujets, raison pour laquelle nous, les Verts, voterons en faveur de l'amendement et de la motion.

Mis aux voix, l'amendement de M. Eric Bertinat est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (61 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interpeller les CFF pour que des bancs en nombre suffisant soient installés devant la gare de Cornavin et sur les quais de trains ainsi que sur les quais des gares CEVA et d'obtenir des éclaircissements sur la gestion de ces espaces de repos et de désaltération (fontaines), à l'attention des voyageurs, et particulièrement des personnes à mobilité réduite, dans et autour des gares genevoises.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribution de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)» (M-1328 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Casares.

La motion a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2018. La commission a traité cet objet en une seule séance, le 12 juin 2019, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes de séance.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les Constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que «la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail» (alinéa 3);
- le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que «l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...]» (alinéa 1);
- qu'un nombre très important de femmes a contribué à la prospérité de Genève à travers la science, la politique, la littérature, les arts, etc.;
- que, malgré ce constat, la proportion de rues genevoises associées aux noms de personnalités féminines reste extrêmement faible: 31 des 700 rues portant le nom d'un personnage célèbre portent celui d'une femme, soit moins de 1% sur l'ensemble des 3263 rues du canton de Genève;
- que l'attribution de noms de personnalités, féminines ou masculines, permet de rappeler au souvenir des citoyennes et des citoyens le rôle important que ces personnages ont joué dans le développement de Genève;
- l'article 15 du règlement cantonal sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB) à son alinéa 1 disposant que «les communes

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 3463.

peuvent proposer la dénomination d'une rue (artère) et des objets topographiques sur leur territoire»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer en priorité, quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'article 15 RGNB, des noms de personnalités féminines comme nom de rue, de place, etc.;
- à proposer dans toutes les consultations (démarches participatives ou auprès du Conseil municipal) touchant à la détermination d'un nom de rue, de place, etc., majoritairement des noms de personnalités féminines.

Séance du 12 juin 2019

Audition des auteur-e-s

M^{me} Corpataux commence son intervention en rappelant la motion du Grand Conseil demandant de favoriser des noms de femmes pour les plaques des rues, précisant que le Conseil d'Etat en avait pris acte, mais avait répondu qu'il appartiendrait à la Ville de Genève de faire la demande au Canton, pour chaque rue visée. Elle explique que la motion communale présentée ici permet de se doter des outils nécessaires afin d'atteindre ce but.

Actuellement, seules sept rues portent des noms de femmes, elle constate que cela est peu. Le fait de mettre nettement plus en avant le genre masculin est en la matière problématique, précisant que de nombreuses femmes seraient aptes à répondre aux critères de sélection.

Elle explique le projet 100Elles* du collectif L'Escouade qui demandait de dresser la liste de 100 femmes connues ayant un rapport avec Genève ou la Suisse, et répondant à ces critères. Elle précise qu'il est important pour les Verts de faire place aux femmes, aussi car celles-ci représentent 50% de la population.

La prise en compte de cette motion permettrait d'aller vers un espace public qui refléterait davantage la population et la diversité de notre canton, et encouragerait plus largement la diversité dans la représentation des personnalités publiques.

La motion présentée recommande deux choses au Conseil administratif: à savoir premièrement que celui-ci propose des noms de rues d'après des personnalités féminines, et secondement que ces propositions féminines soient majoritaires parmi toutes les propositions. Elle ajoute qu'elle propose en sus de ces deux éléments un amendement supplémentaire, qu'elle formule ainsi: «Il appartiendra au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renommer des noms de rues avec des noms de personnalités féminines, sans supprimer obligatoirement les noms de personnalités masculines.» Elle relève que la motion s'inscrit parfaitement dans

l'Agenda 21 auquel souscrit la Ville de Genève, rappelant que l'un de ses objectifs est précisément de mettre en avant les femmes dans l'espace public. Constatant qu'à l'heure actuelle 93% des noms de rues sont attribués à des personnalités masculines, elle indique que la motion permettrait de progresser par rapport à l'égalité dans la commune de Genève.

La présidente remercie M^{me} Corpataux pour son exposé et ouvre le tour des questions.

Une commissaire demande la marge de manœuvre de la Ville de Genève par rapport au choix des noms de rues.

M^{me} Corpataux répond que la Ville dispose de la possibilité de proposer au Canton des noms, et note que les dernières propositions faites par la Ville avec des noms de femmes ont été acceptées.

La même commissaire demande de qui dépend au niveau cantonal l'acceptation de ces propositions.

Une autre commissaire indique que cela est probablement du ressort d'un service du département de M. Hodgers.

Un commissaire rebondit sur l'amendement présenté ce soir par M^{me} Corpataux. Relevant que la loi cantonale ne prévoit pas de débaptiser les rues pour leur donner de nouveaux noms, il demande si c'est en cela que la motion communale se donne une marge de manœuvre, en se permettant précisément via l'amendement susmentionné de débaptiser certains noms de rues en faveur de personnalités féminines.

M^{me} Corpataux constate que s'il faut attendre uniquement que la ville s'agrandisse, les noms de rues dévolus aux femmes demeureront portion congrue. Elle ajoute que si l'on veut répondre à la loi, c'est-à-dire favoriser l'égalité, il faut pouvoir revoir les règlements.

Ce même commissaire demande si les 100 noms de personnalités féminines mentionnés précédemment peuvent être transmis à la commission.

Un autre commissaire indique que la liste peut être consultée sur le site internet 100elles.ch.

Un commissaire demande comment il se fait que cette motion soit traitée à la commission des finances.

La présidente répond que c'est en raison de son lien direct avec l'Agenda 21.

Un commissaire indique que dans le cas d'un couple fameux, il conviendrait de mettre en avant aussi bien l'homme que la femme.

Une commissaire rétorque que le but étant de mettre en avant les femmes, il ne serait pas pertinent d'inscrire le nom d'un homme à côté de celui d'une femme.

Un commissaire note que l'on parle également d'une personnalité lorsqu'il s'agit d'un homme.

M^{me} Corpataux dit l'entendre, mais précise que cette motion concerne spécifiquement les personnalités féminines.

Un commissaire demande si les personnalités proposées seront suisses, ou également étrangères.

M^{me} Corpataux estime qu'il existe déjà suffisamment de personnalités locales importantes, à Genève ou en Suisse.

Un commissaire se demande si cette motion n'est pas en fin de compte un aveu d'échec de la part d'un Conseil administratif majoritairement féminin et de gauche, ce d'autant plus que l'Escouade est déjà soutenue par la Ville. Il s'interroge par conséquent sur le fait que cette motion soit révélatrice de l'incapacité du Conseil administratif à prendre en compte des attentes déjà présentes.

M^{me} Corpataux constate que le Conseil administratif a beaucoup de choses à faire et que ce dossier ne constitue peut-être pas sa priorité numéro un, d'autant que très peu de nouvelles rues se créent à Genève. Elle ajoute que la Ville a déjà proposé des noms féminins, mais que si l'on souhaite intensifier le mouvement, il faut faire en sorte de montrer que le Conseil municipal y est aussi favorable, ce que précisément permet de faire la motion, en cas d'acceptation.

Un commissaire note que de nombreuses personnalités féminines ont marqué Genève et lui ont beaucoup apporté.

Un commissaire évoque à titre d'exemple le cas de Lise Girardin, femme politique radicale et première femme maire de la Ville de Genève.

Un commissaire demande quelle suite a été donnée à la motion votée à l'unanimité du Grand Conseil.

M^{me} Corpataux indique que le Conseil d'Etat y avait jeté un regard favorable, tout en disant qu'il appartenait aux communes de faire des propositions au Canton.

Un commissaire demande ce que cette motion impliquerait sur le plan administratif. Il souhaiterait savoir si une réflexion à en ce sens été menée pour étudier tout ce qu'un changement de nom de rue impliquerait pour ses habitants.

M^{me} Corpataux répond tout d'abord que la motion se concentre prioritairement sur de potentielles nouvelles rues, précisant néanmoins que le fait de rebaptiser ces noms se pratique souvent ailleurs. Elle ajoute que le fait de s'arrêter à des problèmes administratifs ne va pas favoriser l'avancée de l'égalité homme/femme dans l'espace public.

La présidente demande aux commissaires s'ils ont des propositions d'auditions à formuler.

Un commissaire estime qu'il serait logique et nécessaire d'auditionner le collectif L'Escouade, à la base du projet 100Elles*, pour en savoir davantage sur ce dossier.

Une commissaire estime pour sa part qu'il n'est pas nécessaire de procéder à de nouvelles auditions, d'autant que la motion en question découle d'une motion cantonale approuvée à l'unanimité du Grand Conseil.

Une commissaire indique rejoindre ce qui vient d'être dit, constatant qu'à l'heure actuelle le déséquilibre entre les noms de rues masculins et féminins est flagrant. Elle déclare qu'il convient dès lors de donner une impulsion claire en faveur de davantage d'égalité en la matière, charge ensuite à l'administration de réaliser cette ambition.

La présidente propose de passer au vote, pour savoir si les commissaires sont d'accord de voter ce soir ou si ce vote est repoussé en vue d'une éventuelle audition supplémentaire.

La commission accepte par 6 oui (3 S, 1 Ve, 2 PDC) contre 4 non (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR) de voter la motion M-1328 le soir même.

La présidente, prenant acte du fait que le vote aura donc lieu ce soir, propose de passer au vote de l'amendement proposé par M^{me} Corpataux en ajout du texte original de la motion, à savoir: «Il appartiendra au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renommer des noms de rues avec des noms de personnalités féminines, sans supprimer obligatoirement les noms de personnalités masculines.»

La commission accepte par 6 oui (3 S, 1 Ve, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) l'amendement de M^{me} Corpataux à la motion M-1328.

La présidente prend acte de l'acceptation de l'amendement. Elle propose de passer ensuite au vote de la motion dans son entier.

La commission accepte la motion amendée par 8 oui (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR) contre 1 non (UDC) et 2 abstentions (1 PLR, 1 MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer en priorité, quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'article 15 RNGNB, des noms de personnalités féminines comme nom de rue, de place, etc.;

- à proposer dans toutes les consultations (démarches participatives ou auprès du Conseil municipal) touchant à la détermination d'un nom de rue, de place, etc., majoritairement des noms de personnalités féminines.

Il appartiendra au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renommer des noms de rues avec des noms de personnalités féminines, sans supprimer obligatoirement les noms de personnalités masculines.

9.b) Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la résolution du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues» (R-246 A)¹.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette résolution a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie le 3 décembre 2020 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- il y a 548 rues dans le canton de Genève portant des noms d'hommes et 41 rues portant des noms de femmes;
- depuis la création de notre ville, les femmes ont contribué à la bâtir, la faire vivre et rayonner;
- la seule manière d'atteindre la parité est de l'imposer;
- les rues ne se multiplient pas d'elles-mêmes;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 2677.

- les hommes qui ont marqué l’histoire et sont honorés par une rue portant leur nom ne sont plus là pour céder leur place à des femmes;
- la Ville de Genève a l’occasion d’être exemplaire au niveau de l’application de l’égalité, ajoutant une nouvelle brique à l’édifice des droits humains;
- la réappropriation de l’espace public par les femmes passe par l’occupation de cet espace tant au niveau symbolique, historique et culturel que visuel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Canton afin que chaque rue porte un nom de femme sur le côté impair et un nom d’homme sur le côté pair (astuce mnémotechnique).

Séance du 3 décembre 2020

Audition de M^{me} Ariane Arlotti, auteure

Pour commencer, M^{me} Arlotti rappelle que cet objet avait été déposé juste avant la grève féministe du 14 juin 2019. Il demande au Conseil municipal d’intervenir auprès du Conseil administratif pour que chaque rue comporte une partie paire avec un nom d’homme et une partie impaire avec un nom de femme. Il s’agissait là d’une manière de dire que l’égalité ne devait pas être qu’une inspiration, mais une réalisation pratique, via des solutions techniques. Cette résolution, pas nécessairement réalisable, faisait référence à un projet porté par l’Escouade, mené de concert avec des historiennes, pour amener une centaine de noms de rues féminins le temps de la grève, en les installant au-dessus des plaques masculines. Ce projet voulait marquer l’espace public, par une occupation symbolique avec plus de noms de femmes, parmi les nombreuses femmes qui ont fait Genève. L’utilisation de l’espace public est encore trop inégalitaire. Si des mesures concrètes sont possibles pour inviter les femmes à plus investir l’espace public, la lutte contre le harcèlement de rue par exemple, contre le sexisme, ces plaques temporaires permettaient de faire évoluer les consciences. Ce dispositif ne devait rester en place que quelques mois, et s’est finalement prolongé. Le Grand Conseil a par la suite voté une motion pour augmenter le nombre de rues portant des noms de femmes pendant les trois prochaines années. En 2020, la Ville de Genève et le Service Agenda 21 ont déposé un dossier auprès des autorités cantonales pour pérenniser seize changements de noms. La commission cantonale de nomenclature a décidé d’en pérenniser une dizaine, un certain nombre de noms n’ayant pas convenu. Ces changements sont en cours, et la Ville déposera un nouveau dossier d’ici à 2021, avec dix nouvelles rues. Il serait d’ailleurs intéressant de voir où en sont les autres communes sur le sujet. M^{me} Arlotti informe la commission que l’Escouade et des élèves de la Haute école d’art et de design (HEAD) sortiront un livre le 10 décembre pour revenir sur ce projet. Elle rappelle par ailleurs que ce projet ne s’est pas fait sans

incidents, avec un grand nombre de déprédations sur ces plaques, notamment lorsqu'il s'est avéré que ces plaques allaient rester.

Questions des commissaires

Un commissaire constate que le Service Agenda 21 a déposé un dossier cette année et envisage d'en déposer un nouveau l'année prochaine.

M^{me} Arlotti répond que dix nouvelles rues seront proposées à la Commission de nomenclature, les changements de noms restant une compétence cantonale.

Une commissaire remercie M^{me} Arlotti pour sa présentation qui donne déjà un certain nombre de pistes afin de comprendre ce qui se fait déjà. La même commissaire souhaite savoir si les panneaux qui ont été abîmés sont ceux déposés par l'Escouade, à savoir les panneaux violets au-dessus des plaques officielles, et se demande si ces panneaux ne donnaient pas une impression trop «provisoire», ce qui aurait expliqué leur dégradation.

M^{me} Arlotti note que cela peut être une interprétation possible. C'est le Service Agenda 21 qui l'a informée qu'il avait dû, à plusieurs occasions, refaire des jeux de plaques, et ce notamment après la grève du 14 juin. Les services ont constaté que la prolongation de la présence de ces plaques a considérablement augmenté les déprédations sur ces plaques violettes, il y a donc tout lieu de penser que cette pérennisation dérangeait.

Une commissaire remercie M^{me} Arlotti pour sa présentation, qui prend d'autant plus de sens avec la publication d'un rapport sur la sécurité dans l'espace public en septembre. La même commissaire aimerait également en savoir plus sur l'attribution pair-impair des noms de rues.

M^{me} Arlotti répond que ce choix n'était pas une idée concrète, mais qu'il permettait de souligner les polémiques que suscite par exemple l'introduction des quotas en politique, polémiques qui traduisent une quasi-peur d'arriver à l'égalité. Par rapport à cela, M^{me} Arlotti avait l'idée de prendre une rue, de mettre une plaque avec un nom de femme d'un côté et une plaque avec un nom d'homme de l'autre côté. Cette résolution propose avant tout de réfléchir à une manière technique d'apporter l'égalité et même si c'est plutôt une provocation, car elle serait difficilement réalisable, le but est d'amener concrètement plus d'égalité dans l'espace public. Il serait intéressant d'amender cette résolution pour soutenir l'effort des services afin de féminiser les noms de rues dans les prochaines années. Il serait aussi intéressant de lancer des projets citoyens autour de ces changements de noms, pour impliquer les habitant-e-s dans les choix de nouveaux noms, même si cela demanderait beaucoup d'énergie. M^{me} Arlotti précise également que la Ville donne la priorité aux noms de femmes pour toutes les nouvelles rues s'ouvrant sur son territoire.

Un commissaire se demande si la proposition de deux noms pour la même rue ne pourrait pas avoir un effet néfaste sur la cause féministe, en instaurant un nom de «seconde zone», qui n'aurait pas la même valeur que le nom d'origine. Une commissaire apprend aujourd'hui qu'il est possible d'amender des résolutions, et souhaite savoir s'il serait possible d'amender cette même résolution en demandant au Conseil administratif d'accompagner ces changements de noms de rues par des explications pédagogiques pour les citoyen-ne-s, pour les rendre attentifs à ce qui se passe dans l'espace public.

M^{me} Arlotti trouve qu'il s'agit d'une très bonne idée, et note qu'il faudrait là aussi voir avec les différents services ce qui est possible. Pour ce qui est de la première question, la résolutionnaire rappelle que cette résolution était une provocation qui ne se voulait pas réalisable. Les services allant déjà de l'avant, il s'agit surtout de les soutenir pour les prochaines années.

Un commissaire souhaiterait connaître le coût d'un changement de nom de rue.

M^{me} Arlotti ne connaît pas le coût exact mais estime que cela doit comprendre le travail en commission, la facture de la plaque et possiblement les coûts engendrés pour des commerçants domiciliés dans ces rues. Le même commissaire se demande si un commerçant pourrait se retourner contre la Ville pour demander à ce que lui soient payées ses modifications d'en-tête et de cartes de visite.

M^{me} Arlotti répond que, tout au long des années, des commerces sont impactés par des actions de la Ville, notamment par des travaux, qui perturbent leur activité, et qu'il est toujours possible de déposer une opposition auprès des autorités.

Le président rappelle que la Ville ne fait que suggérer des noms, mais c'est le Canton qui devrait être tenu responsable des conséquences de ces changements de noms.

Un commissaire devine l'intention des résolutionnaires, mais note que les objectifs de la résolution sont peu clairs dans leur finalité. Le commissaire voit mal comment il est possible de modifier cette résolution pour la rendre claire, résolution qui compliquerait la vie des habitant-e-s.

M^{me} Arlotti répond une fois encore que cette résolution n'était pas une proposition concrète, plutôt une provocation proposant une solution plus technique que pratique. Elle ne voit pas le problème de clarté, et note que cette résolution se veut ambitieuse. L'égalité fait toujours polémique, comme si elle faisait peur. Maintenant, ce sera aux services municipaux ou cantonaux d'attribuer de nouveaux noms de rues pour faire avancer l'égalité. Pour plus de cinq cents rues en Ville, seulement une quarantaine portent un nom de femme, ce qui est encore très loin de l'égalité. M^{me} Arlotti note que le projet n'est pas toujours de changer des noms d'hommes en noms de femmes, mais aussi de s'attaquer aux doublons ou

aux rues ne portant pas des noms de personnes. Il serait d'autant plus intéressant d'impliquer les citoyen-ne-s dans le projet, pour enrichir l'offre de propositions.

Après ces échanges avec la résolutionnaire, la commission la remercie.

Discussion et vote

Un commissaire du groupe des Verts rappelle qu'il est certes de la responsabilité du Canton de procéder aux changements de noms, mais qu'avec cette résolution, l'opportunité est donnée au Conseil municipal d'envoyer un signe. Les Verts saluent le travail effectué, et rappellent par exemple le changement de nom du Palais Eynard pour renforcer la place des femmes dans l'espace public. Les Verts soutiendront cette résolution.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe suivra le groupe des Verts, et ce malgré le fait qu'il s'agisse d'une simple résolution, en renvoyant cet objet au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre note que son groupe ne soutiendra pas cette résolution, l'égalité ne devant pas passer par la provocation, mais plutôt par la discussion. Le conseiller municipal trouve discutable de devoir revisiter tout cela.

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce qu'il soutiendra cette résolution, qui est une pierre de plus à l'égalité entre les femmes et les hommes, un trop grand nombre de rues portant encore un nom d'homme.

Un commissaire du groupe des Verts réagit aux propos du commissaire de l'Union démocratique du centre, en rappelant que les femmes ont trop attendu leur place dans l'espace public. Or, les femmes ont leur place dans l'espace public, que ce soit par leur présence, des noms de places ou de bâtiments, et c'est pour cela que son groupe soutient cette résolution, qui demande tout simplement au Canton de faire sa part de travail.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que malgré la bonne intention des auteurs son groupe ne soutiendra pas ce texte, le Canton étant compétent en la matière, et les services de la Ville ayant d'ores et déjà avancé sur la question.

Une commissaire du Parti socialiste rejoint le commissaire du groupe des Verts dans ses propos, et note qu'il faut distinguer le volet technique et le volet symbolique, dans lequel s'inscrit cette résolution, qui cherche à lutter contre l'invisibilisation des femmes par des symboles comme les noms de rues, où les hommes sont encore surreprésentés. Le renvoi au Conseil administratif est symbolique et fait tout à fait sens.

Un commissaire du Parti libéral-radical note que son groupe est conscient de la richesse des femmes dans notre économie, mais estime que s'il est important de privilégier les noms de femmes pour les nouvelles rues, le changement pour les rues actuelles apporte trop de complications.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien est consciente de l'importance de la question, néanmoins l'aspect provocateur et irréaliste de cette résolution vient lui nuire, et le groupe ne la soutiendra pas.

En l'absence d'autres prises de parole, le président propose de passer au vote sur la résolution R-246.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC), le renvoi de cette résolution au Conseil administratif est accepté.

Le président. Je rappelle que ces deux objets, qui parlent du même sujet, ont été liés pour le débat à la suite d'une décision du bureau. Les présidents de commission, M^{me} Anne Carron et M. Alain de Kalbermatten, ne prennent pas la parole... Je donne la parole à M. Maxime Provini, rapporteur sur la résolution R-246.

M. Maxime Provini, rapporteur (PLR). Merci, Monsieur le président. Je prends brièvement la parole sur la résolution R-246... C'est une résolution qui demande au Conseil administratif – à la base puisqu'un amendement a été déposé ce soir – d'intervenir auprès du Canton afin que chaque rue porte un nom de femme sur le côté impair et un nom d'homme sur le côté pair.

Cette résolution a été étudiée lors d'une séance par la commission. Une majorité a estimé qu'il fallait distinguer le volet technique du volet symbolique dans lequel s'inscrit cette résolution. Cet objet cherche en effet à lutter contre l'invisibilisation des femmes par des symboles comme le nom des rues, où les hommes sont encore surreprésentés. Pour la majorité de la commission, le renvoi de cette résolution au Conseil administratif était donc symbolique et faisait tout à fait sens.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). En tant que femme, je vais parler d'un sujet féministe, aussi j'espère que mon éthique ne sera pas trop ébranlée après cela...

Genève, ville égalitaire jusqu'au bout de ses rues... De nombreuses femmes ont fait l'histoire de notre cité mais peu sont connues du grand public. Ce sont des oubliées de l'histoire collective. En 2019, seuls 7% de nos rues rendaient hommage

à ces femmes. Pour pouvoir être honoré d'une plaque bleue, deux critères doivent être validés – c'est simple – avoir marqué l'histoire de Genève de manière pérenne et être décédé depuis plus de dix ans. Nous sommes donc d'accord que rien ne justifie cette invisibilisation des femmes de notre histoire.

Je tiens à souligner ce soir le merveilleux travail de l'association féministe L'Escouade qui a mis en lumière, au travers de ses plaques violettes et alternatives, des femmes oubliées. Depuis, du chemin a été parcouru et des changements ont été opérés dans les rues genevoises. Irons-nous un jour jusqu'à modifier le logo des passages pour piétons, à l'instar de la Ville de Madrid? Qui sait? Mais en attendant, les socialistes saluent cette évolution visuelle dans les rues de notre belle cité et se réjouissent des prochaines actions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a déjà eu l'occasion à diverses reprises de parler de cette problématique de féminisation des noms de rues. Je parlerai d'abord de la résolution qui est parfaitement ridicule et qui ne ressemble à rien. Vous voulez distinguer l'aspect technique de l'aspect philosophique ou de n'importe quel autre aspect... Vous rentrez dans une rue, d'un côté c'est le nom d'une femme; vous faites demi-tour et c'est le nom d'un homme... Au secours! Au secours! Il y en a certains ici qui ont perdu la tête en nous faisant cette proposition qui est juste ridicule.

Maintenant, sur le fond concernant les noms de rue, je redis dans cette enceinte ce que nous avons déjà dit, en tout cas notre parti, à la commission des pétitions et également à la commission des pétitions du Grand Conseil. On voit que de plus en plus de gens s'élèvent non pas contre la féminisation des noms de rues en tant que telle mais contre la manière dont on s'y prend pour la réaliser, sans respecter l'ordonnance fédérale ni les directives cantonales dans le domaine. Je m'explique...

Quand vous voulez faire un changement de nom de rue, eh bien, en théorie – et pas seulement, puisque c'est dans le règlement cantonal – il faut informer les citoyens et leur demander leur avis. Alors, il y a évidemment plusieurs manières de le faire... La Ville de Genève dit: «Ah mais, nous, nous publions sur le site internet de la Ville de Genève, ça suffit.» Eh bien, non, ça ne suffit pas!

On voit d'ailleurs que ça commence de plus en plus à poser des problèmes. On le voit maintenant aux Pâquis où on veut changer un nom de rue, un hôtelier et beaucoup d'autres gens s'y opposent. Ça va lui faire plaisir, à l'hôtel, d'être dans la rue Grisélidis-Réal, quoi qu'on puisse penser de cette dame! Je crois qu'on voulait précédemment remplacer la rue Jean-Violette par son nom. Heureusement, les citoyens s'y sont opposés. Maintenant on veut la mettre là-bas, aux Pâquis, et il y a de la résistance. On veut changer aussi le chemin Colladon

au profit d'une personne quasiment inconnue à Genève. Le chemin Colladon a aussi son histoire... C'est l'histoire, l'identité d'un quartier. Des centaines de gens s'y opposent, la maison de retraite aussi, j'en passe et des meilleures.

Je pense qu'il serait grand temps maintenant de respecter les règles qui s'appliquent pour procéder à une demande de changement de nom de rue et non plus se contenter de publier ces changements sur le site internet de la Ville de Genève. Nous dirons évidemment non à ces deux propositions qui n'ont aucun sens.

Il y a tout le temps des nouveaux quartiers, des rues qui bougent et des nouvelles rues sont créées: je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, mais je pense qu'il faut le redire et le redire de façon que ça rentre dans certains esprits: je pense qu'on peut tout à fait féminiser ces noms de rues-là comme on le veut, mais il faut quand même que ce soit des personnalités qui ont fait un passage à Genève, pas des personnes dont ne sait même pas ce qu'elles ont fait à Genève, si elles y sont vraiment passées. On peut faire ça plutôt que d'enlever des noms d'hommes célèbres pour les remplacer par ceux de femmes célèbres. Ça n'a pas de sens de débaptiser des lieux historiques, comme on a souhaité le faire d'ailleurs à la place du Cirque. Heureusement, le Conseil d'Etat a dit non. Je ne sais pas si vous le savez mais, la place du Cirque, ça s'appelle comme ça parce qu'il y a le cirque à côté, n'est-ce pas? Peut-être que certains ne le savaient pas. J'ai parlé du chemin Colladon, mais il y a tout plein d'autres exemples.

Arrêtons ces bêtises! Quoi que nous puissions en penser, ce n'est pas ça qui fera avancer la cause des femmes. Au contraire! Il n'y a qu'à voir l'article du *Genève Home Informations* (GHI) d'aujourd'hui, il y en a une page complète... Une femme célèbre, de gauche en l'occurrence, dit son désamour. Elle n'est pas à l'aise avec la manière dont cela se fait – je reste poli et prudent. Je pense que ce n'est pas la bonne méthode, vous ne servez pas la cause des femmes. J'ai dit!

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Avec mes camarades d'Ensemble à gauche, nous trouvons que c'était une excellente motion et je remercie les motionnaires encore présents et présentes dans cette assemblée de l'avoir présentée en 2017.

Je rappelle qu'elle prévoit que la Ville de Genève ne puisse proposer des noms de personnalités féminines que quand elle est consultée par le Canton. En outre, l'amendement de cette motion telle que sortie de commission précise bien que cela doit se faire «sans supprimer obligatoirement les noms de personnalités masculines». Toujours est-il que l'acceptation de cette motion par notre Conseil municipal ce soir sera un signe clair de notre volonté de donner enfin aux femmes de notre ville leur place et leur visibilité.

Ces nouveaux noms nous permettent d'une part de mieux connaître l'histoire genevoise, d'autre part d'être plus démocratiques en honorant non seulement les grands hommes, mais aussi toutes les femmes de toutes les conditions qui ont fait Genève. Que faisaient les femmes pendant que les hommes guerroyaient, négociaient ou faisaient carrière dans les arts ou les sciences? C'est un sujet d'histoire qui est intéressant.

J'ai ainsi été émue de constater que la rue de la Pisciculture s'appelle désormais la rue des Trois-Blanchisseuses et d'apprendre que ces dernières sont décédées le 1^{er} août 1913 lors du naufrage d'un bateau-lavoir, donc d'un grave accident de travail dû à la négligence du propriétaire du bateau. Ce nouveau nom de rue, tout en rendant un juste hommage à ces courageuses travailleuses de l'ombre, nous rappelle ce qu'était la vie quotidienne et prosaïque de notre cité à une époque pas si lointaine.

Genève, réputée ville propre grâce à ses blanchisseuses, avait déjà été sauvée par la marmite de soupe d'une ménagère... Qui faisait à manger, qui lavait les chaussettes des grands hommes? Comment travaillaient les femmes, au ménage ou dans les arts et les sciences? C'est tout un pan de l'histoire qui doit être reconnu et approfondi. Donc, osons. Osons l'égalité, osons élargir nos connaissances en histoire en votant oui à cette motion.

Quant à la résolution R-246, là, les signataires sont allés évidemment très loin pour carrément proposer que chaque rue ait un nom de femme sur son côté impair. Bon, il faut voir le contexte de cette proposition... C'était dans l'enthousiasme du 14 juin 2019 où 500 000 femmes avaient défilé dans les rues de Genève. Maintenant, cette résolution symbolique paraît provocatrice, et nous nous rallierons à une invite plus réaliste mais tout de même enthousiasmante qui demande que 40 rues portent des noms féminins durant ces deux prochaines années. Nous ne commettrons donc pas d'impair et voterons oui à cette résolution ainsi amendée.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je ne sais pas si cette gauche est aveugle ou sourde, mais je crois que vous ne vous rendez pas compte de la grogne de la population genevoise. Les gens ont en marre de votre manière de procéder à vouloir imposer les choses. Dans le *GHI*, il y a presque une page consacrée à cette féminisation des rues, sous l'intitulé «Décalage indécent». Je vous rappelle que cet article mentionne l'historienne Isabelle Brunier qui a été socialiste pendant plus de vingt ans et qui a quitté le parti pour cette attitude dogmatique insupportable. Maintenant, les socialistes la méprisent et considèrent qu'elle n'a aucun ADN socialiste. En attendant, je vous rappelle qu'elle est une historienne... (*M^{me} Roulet tient son journal déplié et ouvert. La vice-présidente Uzma Khamis Vannini vient lui demander de baisser le journal.*) Par conséquent, c'est une personne qu'il faut écouter. C'est une personne capable de faire

des visites fort intéressantes lors des Journées du patrimoine. Je vous cite la phrase qu'elle a dite, la première phrase de l'article: «Cette féminisation des noms de rues relève d'une forme de révisionnisme.»

On en est là aujourd'hui à Genève! Vous êtes dans une obsession... (*Commentaire.*) Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas plus de noms de rues féminins, mais vous êtes en train de soulever la population en imposant des changements de noms de rues qui perturbent les citoyens. Qui parmi les habitants de la rue du Simplon a envie d'habiter la rue Cécile-Biéler-Butticaz? Non mais, dites-moi! Qui a envie d'avoir pour nom de rue un nom à rallonge sans même être concerté? Qui a envie de devoir refaire tous ses papiers à en-tête? Si vous avez un commerce, ça vous met dans une situation quand même difficile.

J'entends les socialistes dire que cette démarche est fantastique... Elle a été faite dans une légèreté stupéfiante! Tout à l'heure, on nous a parlé de l'association L'Escouade. Ah, c'est admirable! On a même osé qualifier cette association de remarquable. Mais j'aimerais vous rappeler que ce sont quatre étudiantes anonymes, Nesrine, Myriam, Loriane et Tania, qui, un soir de 2017 – je ne sais pas si elles avaient un peu bu... –, ont rédigé les 100Elles* sans même consulter les historiens. Elles ont proposé des noms totalement farfelus. Je cite à nouveau Isabelle Brunier: «La magistrate internationaliste ghanéenne Annie Jiagge n'a, par exemple, sans doute pas vécu ici plus de cinq ans et n'avait pas noué de liens suffisamment forts pour que son nom efface et remplace celui de Colladon.»

Le problème n'est donc pas de dire qu'on va donner plus de noms aux femmes. On aura le nouveau quartier de Praille-Acacias-Vernets et là on peut faire un effort. Maintenant, le choix de ces noms de femmes est éminemment idéologique et politique... Bien évidemment que, pour vous, ne pas retenir Jeanne Hersch, qui est une philosophe brillante, mais les trois blanchisseuses mortes accidentellement, c'est une image d'identification fantastique pour les jeunes filles: «Vous serez célèbres si vous mourez dans un accident...» Est-ce que c'est ça que vous voulez donner comme modèle d'identification? Enfin, c'est absolument ahurissant.

On est en train de brouiller les repères. Je pense aux chauffeurs de taxis... Comme l'a rappelé M. Sormanni, on voulait supprimer le nom de la plaine de Plainpalais pour l'appeler je ne sais plus comment, du nom d'une metteuse en scène qui n'est pas très connue. (*Exclamation.*) Mais enfin, il y a des repères qu'on ne peut pas balancer, supprimer et effacer! Et alors, maintenant, c'est le pompon! Vous voulez mettre des noms de rues différents côté impair et côté pair... Moi, je ne sais pas comment vont faire les postiers, ni même les habitants, mais je sais que vous n'avez jamais la préoccupation des travailleurs et du bien public. Je vais vous dire, si vous continuez sur cette voie, à force de ne pas écouter la grogne des habitants, eh bien, vous risquez de créer des commandos qui viendront saccager ces plaques.

Le président. Il faut conclure, Madame Rouillet...

M^{me} Michèle Rouillet. Et là on pourra dire que c'est le Conseil municipal de gauche qui a armé les bras de ces personnes venues commettre des dégâts en ville de Genève! Cette résolution ainsi que cette motion ne méritent qu'une chose, c'est d'être mises à la poubelle.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle juste que le port du masque reste obligatoire, pour celles et ceux qui l'auraient oublié... (*Remarque.*) La parole est à M. Valentin Dujoux.

M. Valentin Dujoux (Ve). Avant de présenter la position du groupe des Vertes et des Verts sur ces objets, je pense qu'il est important de revenir sur certains propos qui ont été tenus précédemment. Relever l'utilisation du terme «révisionnisme», comme l'a fait ma préopinante dans le journal qu'elle a mentionné, fait doucement sourire et on peut se demander si ce n'est pas un fait exprès.

Après ces belles leçons d'histoire et de moralité, histoire biaisée et moralité partielle, je souhaite vous dire que le groupe des Vertes et des Verts soutiendra ces deux textes et qu'il s'inscrit en faux par rapport aux propos de M. Sormanni, qui a dit que ce n'est pas cela qui fera avancer la cause des femmes. Justement, le groupe des Vertes et des Verts est persuadé qu'il est nécessaire que les femmes aient une place dans l'espace public pour mettre en avant leurs valeurs, leurs talents, leur diversité. C'est justement par ces moyens-là que nous pouvons marquer l'espace public et ramener la place des femmes dans l'histoire avec un grand H, y compris l'histoire genevoise. La France l'a fait hier en faisant entrer au Panthéon M^{me} Joséphine Baker. (*Exclamations.*) La Ville de Genève a aussi une responsabilité en ce qui concerne son espace public... (*Exclamation.*) Evidemment que ça a quelque chose à voir, car cela questionne la place de l'Etat et de l'autorité dans les valeurs qu'ils veulent transmettre. (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît...

M. Valentin Dujoux. Vous prendrez la parole si vous le souhaitez, pour l'instant j'expose la position des Vertes et des Verts... Donc la Ville de Genève a la responsabilité de faire ces changements-là.

Notre groupe tient à saluer le travail qui a été engagé par le Conseil administratif pour apporter ces changements. Oui, effectivement, ces changements

posent question, ils interpellent et ils amènent à des modifications. Ça me fait doucement sourire – vous transmettez, Monsieur le président – de voir la représentante du Parti libéral-radical ancrée dans ses certitudes alors que son parti se veut le chantre de l'innovation et du changement. Oui, le monde change. Oui, les noms de rues évoluent. Ça a été le cas en Vieille-Ville quand la rue des Belles-Filles est devenue la rue Etienne-Dumont. Mais là, il n'y a pas eu de réaction. Aujourd'hui, ce que proposent ces deux textes et ce que fait le Conseil administratif, c'est de rendre aux femmes la place qu'elles méritent dans l'espace public. Nous soutiendrons ces deux textes pour ces raisons-là. Il est vrai que ça suscite un besoin d'accompagnement, un besoin d'information, et c'est un point qui devra être souligné.

Pour conclure, face aux visions passéistes et figées de l'espace public, les Vertes et les Verts s'engagent pour une vision réactualisée qui met en valeur les diversités, y compris féminines.

M^{me} Anne Carron (PDC). Les arguments en faveur du oui ont été largement développés, aussi je serai plus brève mais c'est avec plaisir qu'au Parti démocrate-chrétien nous voulons rappeler ce soir notre soutien à la motion M-1328, laquelle découle d'ailleurs d'une motion cantonale qui, avec un contenu similaire, a fait l'objet d'un vote unanime au Grand Conseil.

Pour le Parti démocrate-chrétien aussi il convient de rendre hommage aux femmes qui ont marqué Genève. On le remarque, elles ont trop longtemps été négligées sur cet aspect-là. Nous nous réjouissons que les temps changent, fort heureusement. Nous saluons cette évolution tout comme nous saluons l'esprit de sagesse qui a prévalu durant les travaux à la commission des finances qui a voté cet amendement demandant le maintien d'un nom masculin quand il y en avait un.

M^{me} Salma Selle (S). Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, j'aimerais vous parler de l'histoire, non pas comme une identité abstraite telle qu'on l'a évoquée jusqu'à présent mais comme une réalité qui continue d'être construite et d'évoluer encore aujourd'hui. L'histoire, ce n'est pas que le passé, c'est aussi le présent. Hier, aujourd'hui, demain, l'ensemble des habitantes et des usagers de la Ville de Genève créaient, créent et créeront l'histoire. Voilà pourquoi ces deux objets sont particulièrement importants.

Le nom de nos rues, c'est un symbole fort. Nos rues créent l'identité de la Ville de Genève, elles honorent les personnalités qui s'y présentent; enfin, elles pavent nos trajets quotidiens. Alors comment expliquer qu'à presque chaque coin de rue, c'est le nom d'un homme que l'on voit? Ce n'est là encore que le miroir

de siècles d'effacement et de mise sous silence, d'invisibilisation du rôle des femmes dans le façonnage de la ville de Genève.

Aujourd'hui, c'est notre responsabilité de poser les fondations d'une ville inclusive, une ville où nous reconnaissons le passé mais surtout où nous regardons vers l'avenir. Nous pouvons certes, comme un certain nombre de personnes de cet hémicycle, crier au meurtre, à l'effacement de l'histoire et penser que nous ne sommes que des observateurs du passé. Ou alors nous pouvons au contraire, comme je vous propose de le faire, prendre nos responsabilités et reconnaître que l'histoire a été marquée par les femmes et que les femmes ont également leur place dans l'espace public de la ville de Genève.

Le Parti socialiste a également déposé avec Ensemble à gauche et les Vertes un amendement afin que la résolution soit plus concrète. Ses auteurs proposent de remplacer comme suit la demande unique du projet de résolution initial:

Projet d'amendement à la résolution R-246

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Canton afin que les 14 nouvelles propositions de noms de rues soient acceptées par la Commission de nomenclature;
- à poursuivre le processus de féminisation des noms de rues avec 40 nouvelles propositions, respectivement en 2022 et 2023.

Je vous invite à soutenir ces deux objets.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Vous avez donc présenté votre amendement, Madame Selle? (*M^{me} Selle acquiesce.*) Très bien. Je vous remercie. Monsieur Pascal Holenweg, à vous la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Je n'avais pas lu la *Pravda* locale, sortie aujourd'hui... Je remercie M^{me} Roulet de nous en avoir fait une lecture partielle. Effectivement, il faut absolument calibrer nos positions politiques, nos réflexions politiques et historiques à ce qu'on peut lire dans le *GHI*. Ça résumera nos débats, ça les rendra beaucoup plus intelligibles à ceux qui ont eu un accident vasculaire cérébral sans pouvoir avoir affaire à des défibrillateurs... (*Rires.*)

Un petit rappel historique... Ça ne fait guère que deux siècles à Genève que l'on donne à des rues les noms de personnages plus ou moins illustres. Il y a des dizaines de rues et de chemins qui portent pour nom celui de personnes qui n'ont

de titre de gloire que celui d'avoir été propriétaires fonciers dans le quartier. La gloire qui les accompagnait était réduite à leur inscription au registre foncier. Je ne suis pas sûr que les conditions actuelles présidant à l'octroi de noms de femmes à des rues existantes auraient été remplies par ces personnages que l'on a honorés pour la seule raison qu'ils étaient propriétaires.

Ça fait deux siècles, disais-je, que l'on donne à des rues les noms de personnes, ça fait deux siècles que l'on donne à des rues essentiellement les noms de personnes masculines. J'en profite pour saluer la naissance de la place Ruth-Bösiger, militante anarchiste, la naissance prochaine d'une rue Grisélidis-Réal, et je salue même la naissance d'une place Lise-Girardin, militante gauchiste radicale, enfin surtout radicale, dont l'octroi du nom a été évidemment le fruit d'un complot de la gauche révisionniste puisqu'il a fallu que la gauche révisionniste propose son nom pour que son nom soit accordé à une place. On aurait pu s'attendre à ce que ce soit plutôt le Parti libéral-radical – ou le Parti radical du temps où il était encore vivant et pas zombie – qui propose le nom de Lise Girardin à une place. Eh bien, non, ça a été le fruit du grand complot de la gauche révisionniste.

Je disais que ça faisait deux siècles que l'on donne à des rues et à des places existantes, à des chemins existants les noms de personnes dont on ne sait pas toujours par quoi elles se sont illustrées. Eh bien, on n'a jamais consulté la population avant! Ça a toujours été des décisions parfaitement arbitraires, arbitraires au sens positif ou au sens négatif. On n'a pas fait de consultation démocratique avant de donner le nom du colonel Coutau – dont je ne sais pas exactement ce qu'il a fait – à une rue qui s'appelait la rue des Anonymes et qui aurait bien fait de le rester. On n'a pas consulté les habitants de la rue des Belles-Filles avant de lui donner le nom de la rue Etienne-Dumont; on n'a pas consulté les habitants de l'avenue des Bosquets avant de lui donner le nom de Jean-Robert-Chouet... J'en ai pour dix minutes comme ça... (*Rires.*)

La rue des Boucheries s'appelle désormais la rue Robert-Etienne. Robert Estienne est un grand personnage de l'histoire de Genève et de la culture européenne mais on n'a pas consulté les habitants de la rue des Boucheries avant de lui donner le nom de Robert Estienne. La rue Jean-Antoine Gautier s'appelait avant la rue des Buis. Les habitants de la rue des Buis n'ont jamais été consultés. Le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, qui est aussi un personnage qui méritait d'être honoré, s'appelait auparavant la rue des Casemates. Il y avait des casemates, donc pas d'habitants à consulter, on n'a donc consulté personne avant d'appeler cette rue le boulevard Jaques-Dalcroze. La rue du Centre s'appelle désormais la rue Henri-Christiné; personne n'est allé consulter les habitants de la rue du Centre pour savoir s'ils étaient d'accord que leur rue s'appelle désormais la rue Henri-Christiné. La rue des Chanoines a été débaptisée pour s'appeler rue Jean-Calvin. Il n'y avait plus de chanoines à consulter, tant pis... (*rires*), mais s'il

y en avait encore eu dans la rue des Chanoines, je ne suis pas sûr que ces derniers auraient été d'accord d'habiter la rue Jean-Calvin.

Je continue... Lamartine, grand poète français a donné son nom à...

Le président. Il faut conclure, Monsieur le conseiller municipal. Vous n'avez pas dix minutes, vous avez cinq minutes...

M. Pascal Holenweg. Il me reste combien de temps, Monsieur le président?

Le président. Trente secondes...

M. Pascal Holenweg. Eh bien, je continue pour les trente secondes... (*Rires.*) Le chemin des Chênes est devenu la rue Lamartine. Les chênes n'ont pas été consultés pour savoir s'ils étaient d'accord d'habiter à la rue Lamartine. La rue Patru s'appelait auparavant la rue Bernard-Dussaud; personne n'a été consulté pour savoir s'il était content d'habiter à la rue Patru.

L'exercice qui consiste à donner à des rues les noms de personnes est un exercice en soi contestable. Il serait préférable pour tout le monde qu'on garde des noms de métiers, des noms d'arbres, des noms de lieux, des noms de fleurs ou d'animaux. A partir du moment où on donne à des rues des noms de personnes – et ça fait deux siècles – on est dans des choix à la fois historiques, culturels et politiques. Le choix de donner à des rues des noms de femmes n'est pas plus scandaleux que celui de leur donner les noms de gens qui n'ont jamais illustré l'histoire de Genève autrement qu'on y possédant une maison. Lise Girardin vaut bien un propriétaire foncier; Ruth Bösiger vaut bien un colonel de réserve. Les noms des rues témoignent aussi des choix politiques de ceux qui les donnent. Quand la Ville de Genève demande qu'on donne à plus de rues le nom de femmes, elle témoigne d'un choix politique. Tant pis si ça choque la ligne éditoriale du *GHI*...

Le président. Merci. Vous arrivez au terme de vos cinq minutes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Holenweg. ... Ou tant mieux. Nous vous invitons évidemment à soutenir les deux propositions.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste M. Sormanni, M^{mes} Kraft-Babel, Magnin et Budry, M. Bertinat et M. le conseiller administratif Gomez. Nous saluons la présence de notre ancienne présidente du Conseil municipal, M^{me} Marie-Pierre Theubet. (*Applaudissements.*) Monsieur Daniel Sormanni, à vous la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Bon, c'est bien, M. Holenweg a fait son cirque; comme ça il est content, il pourra aller à la place du Cirque...

Il y a une chose, moi, qui me dépasse. Vous parlez de changement de nom, de nom de personne, vous dites que ça ne fait que deux siècles... Et alors? Sinon, revenez à des noms d'arbres, d'oiseaux ou d'animaux pour toutes les rues, comme ça on ne contentera personne! On ne peut pas comparer ce qui s'est fait auparavant pour la désignation de ces rues à aujourd'hui.

Aujourd'hui, il y a une ordonnance fédérale, il y a une loi et des directives cantonales, mais elles ne sont pas respectées! Alors je ne sais pas pourquoi on se crève la peau à faire des directives! On l'a encore vu tout à l'heure à propos de conventions, de directives qui ne sont pas respectées, donc autant ne pas en faire, on gagnera du temps! Je crois que la première chose à faire, c'est de respecter les directives actuelles. Si elles ne vous plaisent pas, vous n'avez qu'à les changer. La consultation n'était peut-être pas possible avant. Maintenant, elle l'est.

Je pense qu'il y a une nécessité de consulter, et on voit bien que la manière dont cette approche est faite suscite de plus en plus la réprobation des habitants des rues et des quartiers concernés, et je les invite et les incite à protester, à manifester et à faire comme l'extrême gauche, à tout casser, et à tout taguer pendant qu'on y est. Ça ne vous gêne pas de ne pas respecter les lois quand vous n'avez pas envie de le faire. Vous ne vous gênez pas, donc il n'y a pas de raison que les autres se gênent.

Je crois en fait que vous voulez réécrire l'histoire. Vous pensez qu'en la réécrivant, elle sera meilleure avec vous. Eh bien non, elle ne sera pas meilleure, elle sera pire, et je pense que vouloir nier l'histoire est une fausse manière d'aborder les choses. Déjà parce qu'on change ces noms de rues d'une manière totalement inadéquate, alors qu'on peut le faire par d'autres manières. Effectivement, il y a le chemin des Pinsons... il y a différentes artères, rues et chemins dans ce canton dont les noms ne ressemblent à rien ou qui ne retracent pas l'histoire d'un quartier ou d'un lieu qui pourraient être changés. Mais non, on ne vient pas changer ces noms-là! On vient changer les noms de personnalités, peut-être tout simplement parce qu'aujourd'hui elles déplaisent.

Et ce qu'il y a de choquant, c'est que, dans le même temps, on continue avec les plaques roses. On change le nom des rues mais, en plus, on rajoute en dessous des plaques officielles les plaques roses, créant encore de la confusion inutile. De deux choses l'une, ou on fait des changements officiels, mais on les fait dans les règles, ou on fait du bricolage avec ces plaques roses qui ne sont ni officielles ni véritablement autorisées et qui créent finalement de la confusion complètement inutile. Il faut savoir ce que vous voulez, si vous voulez du bleu ou du vert! On a vu hier que le bleu et le vert, ça faisait du turquoise... Pour moi, ce n'est pas une très belle couleur. Je crois donc que, ces mouvements totalement spontanés dans les différents quartiers, ça montre bien qu'il y a quelque chose qui ne joue pas et une bonne partie des femmes se révoltent sur cette manière de faire.

Je redis à M. Dujoux que, non, ce n'est pas ça qui va faire avancer la cause des femmes dans la société. Je ne crois absolument pas à cette maxime selon laquelle il faut réécrire l'histoire en pensant qu'elle sera meilleure aujourd'hui. Je vous invite donc à rejeter ces deux textes.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Monsieur le président. Chères collègues, Mesdames, tout d'abord vous l'avez remarqué, toute rue, ruelle, avenue, place, c'est un nom féminin! Dès que vous pensez à une rue, c'est *une* rue, *une* avenue. (*Exclamations.*) Donc la rue, nous l'avons. Quelque part, elle est à nous. Mais nous avons plus que la rue, nous avons l'histoire, car toutes les personnalités qui ont fait Genève, qu'elles soient féminines ou masculines, c'est nous qui les avons faites! Alors quelque part, que seraient même tous ces hommes sans nous? D'une certaine manière, de manière discrète ou anonyme, nous faisons au fond régulièrement l'histoire, et juste pour le fait de la fabriquer, nous mériterions toutes autant que nous sommes d'avoir au moins notre nom dans une rue quelque part. Je suis d'ailleurs assez surprise qu'on ait fait le choix du pair et de l'impair pour le nom de ces rues. On aurait quand même pu donner à ces rues les noms de pères et de mères de personnalités, ces personnes anonymes qui ont créé et contribué à créer l'histoire.

D'une certaine façon, je rejoins sur ce point la réflexion de mon collègue socialiste qui se demandait pourquoi on avait absolument besoin de baptiser une rue ou une place d'un nom de personne et qui se disait qu'il fallait peut-être en rester davantage à l'anonymat, à des noms de corporations, de métiers, de causes éventuellement, pourquoi pas? N'est-ce pas quand même un peu de vanité qui a été introduit depuis deux cents ans? Vanité des vanités, tout est vanité. Est-il besoin que les femmes jouent à tout prix le jeu de la vanité?

Eh bien, on le voit, ce mouvement de déconstruction de l'histoire, de guerre des genres ne vient pas nécessairement de chez nous. Il vient principalement de France. Et le problème, ce qui irrite le Parti libéral-radical, c'est cette guerre,

cette manière de remettre en cause des événements qui ont tout de même eu lieu, des personnalités qui ont existé et dont le mérite – les pauvres – était d’être des hommes. Mon Dieu, cela n’enlève rien à leur mérite! Alors pourquoi débaptiser des rues de noms d’hommes? A Concarneau, on le sait, une rue Jean-Jacques-Rousseau a été rebaptisée la Nouvelle-Héloïse au nom du nouveau dogme de la féminité, et ça ne s’est pas passé plus facilement qu’à Genève, rassurez-vous. La population a également grogné, ce qui a amené le vice-maire à proposer désormais non pas la déconstruction de l’histoire, puisque nous avons besoin des uns comme des autres pour la faire avancer, évoluer, mais plutôt l’innovation, dans le sens où le relevait aussi un de nos jeunes collègues.

Oui, le Parti libéral-radical est pour l’innovation; oui, le Parti libéral-radical est pour les nouveaux quartiers; oui, le Parti libéral-radical est pour des nouvelles appellations. Mais, de grâce, proposez-nous des nouvelles motions et pas de nouveaux noms sur d’anciens noms. Cette guerre-là, nous n’en voulons pas. Si ce soir nous refuserons ces deux textes, c’est parce que nous refusons la guerre entre les genres. Non à la guerre, oui à l’amour.

Une voix. Ah c’est beau.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Quelqu’un dans cette enceinte a parlé de ce que faisaient les femmes, de scientifiques qui faisaient des recherches... Ça m’a rappelé que, pendant des millénaires, on a interdit aux femmes d’étudier. C’est ça, l’ignominie! C’est ça qui est horrible. On leur imposait une façon de s’habiller, on leur interdisait d’apprendre à lire et à écrire et bien sûr, si elles n’ont pas appris à réfléchir, ce sont les hommes qui ont le pouvoir. C’est ça, le souci! C’est un souci qui diminue de notre temps; il reste que de donner des noms de femmes ou d’hommes aux rues n’avance pas beaucoup la cause de l’égalité de genre.

Lorsqu’on a prévu de retirer le nom de Jean Violette, le poète, cet écrivain genevois qui a sa petite rue juste à côté de la salle communale de Plainpalais, et de le remplacer par celui de Grisélidis Réal, on a voulu imposer aux habitants de cette rue de troquer le nom de leur rue, celui d’un poète contre celui d’une putain. Et même si cette putain était rebelle, même si elle venait d’un milieu à la fois aisé et érudit, ce n’est pas une raison pour imposer cela aux gens. Personnellement, j’en aurais été offusquée. J’imagine même que ça pourrait aboutir à une baisse de loyer... Certains en seront peut-être satisfaits mais je ne suis pas certaine que les propriétaires d’immeubles soient d’accord qu’on change ainsi le nom de leur rue.

Bien entendu, il y a des lois, et vouloir passer par-dessus, c’est illégal, anti-démocratique et tout à fait révoltant. Je ne m’oppose pas personnellement à ce qu’on change le nom d’une rue qui porte un nom de lieu, d’arbre, de fleur,

même d'animal le cas échéant, mais je ne peux pas accepter qu'on débaptise une rue qui a été nommée pour honorer quelqu'un pour dire ensuite: «Allez, hop, tu as assez servi! Maintenant, on met quelqu'un d'autre à ta place. Ote-toi de là que je m'y mette!» Un clou chasse l'autre... Je trouve que c'est une mauvaise politique.

Quant à donner un nom différent au côté pair ou au côté impair des rues, mais c'est à perdre les gens! Ça fait faire des distorsions mentales complètement absurdes. Je vous signale d'ailleurs que, dans certaines circonstances, les dirigeants de certaines villes qui étaient envahies retiraient tous les noms de rues pour que les envahisseurs se perdent. Moi je compare ça un peu à ce système d'odonymie à partie perdante, et je trouve que c'est vraiment très dommage.

Je voterais volontiers pour la motion mais pas pour le deuxième objet, la résolution R-246 qui lui a été liée. Je voulais attirer votre attention sur ces points, je ne veux pas vous lasser, mais je pense que ce n'est pas en forçant les choses qu'on y arrive mieux. Donner des noms soit d'illustres inconnus soit de femmes de mauvaise vie à des rues qui étaient pacifiques jusque-là me semble assez révoltant. La rue des Belles-Filles, que s'appelle maintenant la rue Etienne-Dumont, du nom d'Etienne Dumont qui était imprimeur, était perpendiculaire à la rue Chausse-Con. On l'a commodément appelée Chausse-Coq pour que ce soit moins choquant pour certaines oreilles.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ce débat me fait penser que je n'ai pas assez remercié la Ville de Genève qui a consacré une journée à notre patrimoine lors des Journées du patrimoine de cet automne. C'était fort intéressant. Une des intervenantes, professeure à l'Université de Genève, avait fait partie de l'Escouade puisque ces quatre petites étudiantes, fort sérieuses, sont maintenant des historiennes. Je voulais aussi rappeler un premier livre paru en 1999, *Les femmes dans la mémoire de Genève du XV^e au XX^e siècle*, publié sous la direction d'Erika Deuber Ziegler et écrit par plusieurs historiennes dont M^{me} Brunier.

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Les deux sujets sont liés mais, moi, je me suis penchée sur la résolution qui demande que «le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Canton afin que chaque rue porte un nom de femme sur le côté impair et un homme d'homme sur le côté pair».

Je vais être assez dure mais je trouve que cette résolution soi-disant brillante est surtout brillante d'inutilité pour les Genevois, qui en ont marre de ces lubies idéologiques financées avec leur argent et déconnectées de leurs réelles préoccupations.

Même l'auteure auditionnée est consciente de l'inapplicabilité de cette résolution puisqu'elle explique qu'elle ne constitue pas une proposition concrète mais plutôt une provocation proposant une solution plus technique que pratique. Elle précise également que la Ville de Genève donne déjà la priorité aux noms de femmes pour toutes les nouvelles rues sur son territoire. Promouvoir l'égalité en privilégiant un sexe plutôt qu'un autre est assez cocasse, mais nous ne sommes plus à ça près dans une Ville où certains élus sont à plat ventre devant ces idéologies à la mode. La féminisation de nos rues est déjà en cours. Le Conseil d'Etat a validé le changement de dix noms de rues en ville de Genève et quatorze de plus sont à l'étude. Bref, cette résolution est obsolète.

L'Union démocratique du centre ne votera ni cette résolution ni la motion. Les Genevois sont attachés à leurs noms de rues et à leur histoire. Donner deux noms de rues à la même rue est une *Genferai* de plus. Laissons les nouvelles rues se féminiser, nous ferons des économies de temps et d'argent.

Une voix. Bravo!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je n'attendrai pas l'acceptation du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre pour faire avancer la cause des femmes, ces partis s'étant opposés historiquement à toute sorte d'égalité de genre, à commencer par le droit de vote, et j'en passe. Je pensais qu'une partie d'entre eux en tout cas, enfin du Parti libéral-radical, avait avancé, pris la mesure des changements sociétaux. Je constate malheureusement que cette opposition est purement politique et surtout idéologique. Je le regrette, j'aurais aimé que cette partie-là passe plus de temps à se battre pour l'égalité plutôt que de s'opposer à la féminisation de quelques noms de rues.

Parce que, Mesdames et Messieurs, de quoi parlons-nous? Imaginez, ces objets, ce travail, c'est un véritable bouleversement sociétal! Pensez donc: il y a aujourd'hui 549 rues qui portent des noms d'hommes à Genève et il n'y en a que quarante-trois qui portent des noms de femmes. Ce dont il s'agit aujourd'hui à travers ces objets, c'est évidemment de soutenir le travail que fait le Conseil administratif, de dire qu'il faut continuer, voire accélérer la féminisation des noms de rues. On ne demande pas le Grand soir, on demande d'accompagner un mouvement sociétal qui se manifeste avec énormément de vigueur.

Je tiens quand même à rappeler que 500 000 femmes sont descendues dans la rue en juin 2019. C'était surtout bien sûr pour réclamer l'égalité salariale, mais c'était aussi pour obtenir une certaine reconnaissance de l'égalité. Et nous savons, vous ne pouvez pas dire le contraire, sinon ça n'aurait pas de sens, que le fait de mettre des noms de personnes dans la rue – je rejoins ce qui a été dit

précédemment –, que cette reconnaissance dans l'espace public doit également se manifester à travers cette égalité de genre dans les rues de notre canton et de notre ville.

Par ailleurs, j'ai entendu pas mal de choses qui ne sont pas correctes. D'abord, que ce sont quatre étudiantes qui ont choisi des noms de femmes... Cela n'est pas vrai. (*Exclamations.*) Cela n'est pas vrai. C'est la Commission cantonale de nomenclature qui accepte les propositions. Il y a un groupe de travail; l'Association pour l'étude de l'histoire régionale en fait partie et lui donne du crédit. Vous critiquez l'association L'Escouade qui a monté le projet 100Elles*... Elle est composée bien sûr d'étudiantes, mais ces dernières font partie aussi de ce groupe de travail; c'est un groupe parmi d'autres. C'est donc vraiment un travail d'ensemble. Vous mentionnez une historienne, M^{me} Brunier, pour laquelle j'ai le plus grand respect. C'est sincère parce que je respecte les combats. Mais sur ce combat-là, et ça arrive, elle se trompe. Elle se trompe d'époque, elle se trompe de combat, et je le regrette.

J'en viens aux noms qui ont été proposés... On a parlé du chemin Colladon. Il fait doublon avec l'autre. (*Ndlr: la rue Jean-Daniel-Colladon.*) Là on parle de François Colladon. François Colladon a énormément contribué à l'histoire locale... mais laquelle, me direz-vous, puisqu'il n'est pas tellement connu dans l'histoire locale. Je prends une autre rue, par exemple la rue du Cheval-Blanc... Eh bien, les gens la confondent avec le quai du Cheval-Blanc. (*Exclamation.*) Ces rues doivent changer de nom, déjà pour des raisons de sécurité puisque vous ne pouvez pas avoir de dénominations quasiment semblables au niveau des services de sécurité. A partir du moment où vous devez changer ces noms de rues, autant les féminiser et ne pas s'opposer à cette démarche.

Evidemment que tel ou tel nom de rue peut à un moment donné poser question. Mais c'est précisément la raison pour laquelle cette Commission cantonale de la nomenclature existe. C'est à elle de décider et in fine au Conseil d'Etat de prendre position. Donc, Mesdames et Messieurs, je pense qu'aujourd'hui il faut agir dans tous les domaines dans le cadre de l'égalité.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller administratif...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Agir dans l'espace public est une manière très concrète de contribuer à une ville plus inclusive, de passer un message pour avoir une ville plus accueillante et plus ouverte et ainsi de réduire les discriminations. C'est pourquoi, quelle que soit la résolution qui sera prise, nous continuerons. Nous n'abandonnerons pas, quelles que soient les décisions de la Commission cantonale de nomenclature. Nous continuerons parce que cela nous

semble aujourd'hui absolument indispensable. Aujourd'hui, plus personne ne remet en cause la place Lise-Girardin. Au contraire, tout le monde est ravi d'avoir changé le nom de cette place. Eh bien, demain, ce sera la même chose avec les nouvelles dénominations que nous avons proposées.

Je trouve d'ailleurs un peu fort de café d'entendre dire que le fait d'avoir proposé ces changements et cette féminisation des rues, c'est de la vanité. La vanité, c'est la satisfaction de soi-même, c'est un sentiment d'orgueil. Aujourd'hui, le sentiment de satisfaction émane de ceux qui veulent que la plupart des noms de rues soient masculins, des hommes souvent inconnus. Donc oui, il faut voter ces objets, même si cette motion et cette résolution semblent excessives car, Mesdames et Messieurs, vous transmettez ainsi un message, une compréhension aux 500 000 femmes qui sont descendues dans la rue en juin 2019. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée M-1328 au Conseil administratif est accepté par 43 oui contre 20 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer en priorité, quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'article 15 RNGNB, des noms de personnalités féminines comme nom de rue, de place, etc.;
- à proposer dans toutes les consultations (démarches participatives ou auprès du Conseil municipal) touchant à la détermination d'un nom de rue, de place, etc., majoritairement des noms de personnalités féminines.

Il appartiendra au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renommer des noms de rues avec des noms de personnalités féminines, sans supprimer obligatoirement les noms de personnalités masculines.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Salma Selle à la résolution R-246 est accepté par 42 oui contre 23 non.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 38 oui contre 26 non.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès du Canton afin que les 14 nouvelles propositions de noms de rues soit acceptées par la Commission cantonale de nomenclature;
- poursuivre le processus de féminisation des noms de rues avec 40 nouvelles propositions respectivement en 2022 et 2023.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance. Je vous souhaite bon appétit et je vous donne rendez-vous à 20 h 40.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4048
2. Communications du Conseil administratif	4048
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4048
4. Questions orales	4049
5. Interpellation orale du 8 septembre 2021 de M. Daniel Sormanni: «Les règlements du Conseil administratif ainsi que les conventions et les directives sont-ils appliqués ou négligés?» (IO-320)	4052
6. Interpellation orale du 17 novembre 2021 de M. Daniel Sormanni: «Après de mes bains, je vivais heureux; les copains d'abord!» (IO-321)	4056
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 27 avril 2016 de M ^{mes} et MM. Rémy Burri, Natacha Buffet- Desfayes, Olivier Wasmer, Michel Nargi et Helena Rigotti: «Pour l'équipement généralisé des bâtiments publics et des lieux publics de la Ville de Genève en défibrillateurs» (M-1228 A)	4060
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 juin 2018 de M ^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Alia Chaker Mangeat, Jannick Frigenti Empana, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Où sont passés nos bancs devant la gare de Cornavin?» (M-1357 A)	4074
9.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 6 décembre 2017 de M ^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribu- tion de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)» (M-1328 A)	4080

9.b) Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la résolution du 5 juin 2019 de M ^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues» (R-246 A)	4085
10. Propositions des conseillers municipaux	4107
11. Interpellations	4107
12. Questions écrites	4107

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci